RÈGLEMENT TECHNIQUE

TRAMPOLINE TUMBLING

2026-2027

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS INTERCLUBS	10
2. Organisation Compétitive TR	11
ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	12
GÉNÉRALITÉS	13
COMPÉTITIONS INTERCLUBS	22
FÉDÉRAL	24
PERFORMANCE	28
ÉLITE	32
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES	36
PARA TRAMPOLINE	39
3. Organisation Compétitive TU	41
ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	42
GÉNÉRALITÉS	43
FÉDÉRAL	49
PERFORMANCE	52
ÉLITE	61
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES	66
4. Règlementation générale	70
GÉNÉRALITÉS	71
MÉDICAL	72
DOPAGE	73
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	75
GESTION INFORMATIQUE	78
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	79
GYMNASTES	80
ENTRAÎNEURS	81
JUGES	82
MATÉRIEL	83

PRÉAMBULE

La mise en œuvre du projet « Au cœur de la gym » se poursuit cette saison, notamment à travers la réforme du système compétitif.

Les programmes GAM ont été entièrement retravaillés et de nouvelles brochures seront disponibles dès cette saison.

En GAF, une nouvelle catégorie voit le jour : elle permettra à plus de cent équipes supplémentaires de prendre part aux Championnats de France sur un nouveau programme national. Les grilles du Fédéral A ont par ailleurs été repensées afin de donner un nouvel élan à cette catégorie.

Pour ces deux disciplines, le Top 12 évolue : nouvelles règles, finale à huit équipes et matchs de barrage entre le Top 12 et la DN1. Le Top 12 se modernise et répond ainsi aux attentes des clubs.

Le TeamGym se dote d'une seconde compétition cette saison, les équipes Performance et Europe disposant désormais de leur propre finale nationale.

Le Parkour, de son côté, met en place un Championnat de France par équipes.

La Gymnastique Rythmique opère elle aussi une véritable mue : de nombreuses catégories sont modifiées et une compétition par équipes est créée. Les ensembles Performance et les individuelles Nat A pourront concourir tout au long de la saison, tandis que les règles ont été simplifiées pour faciliter la vie des clubs.

La sécurité de nos gymnastes demeure une exigence absolue, qui guide chacune de nos décisions. Plusieurs mesures concrètes viennent ainsi la renforcer cette saison : l'ajout de tapis de protection en compétition, un meilleur encadrement des triples et quadruples rotations, ou encore la suppression d'éléments accidentogènes dans les programmes fédéraux.

Ces grands changements se poursuivront la saison prochaine, à la fois au sein des disciplines et de manière transversale.

D'ici là, nous souhaitons à toutes et à tous, organisateurs, juges, entraîneurs et gymnastes, une belle saison compétitive.

1.

Organisation FFGym

p03 LES NIVEAUX DE PRATIQUE

p04 L'ORGANISATION TERRITORIALE

p06 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

p07 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES

p08 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

p10 COMPÉTITIONS INTERCLUBS

LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES		3 BESOINS POUR LA FFGYM
GYMNASTES **HAUT-NIVEAU**	**ÉLITE**	Identifier les collectifs France
GYMNASTES **CONFIRMÉS**	**PERFORMANCE**	Afficher une gym avec un niveau d'exigence
GYMNASTES **DÉBUTANTS / INTERMÉDIAIRES**	**FÉDÉRAL**	Afficher une gym de proximité/accessible

Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent

PERFORMANCE
Gymnastes confirmés

FÉDÉRAL
Gymnastes débutants à intermédiaires

D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

2 organisations :

» Régions de la métropole

» Corse et Outre-Mer

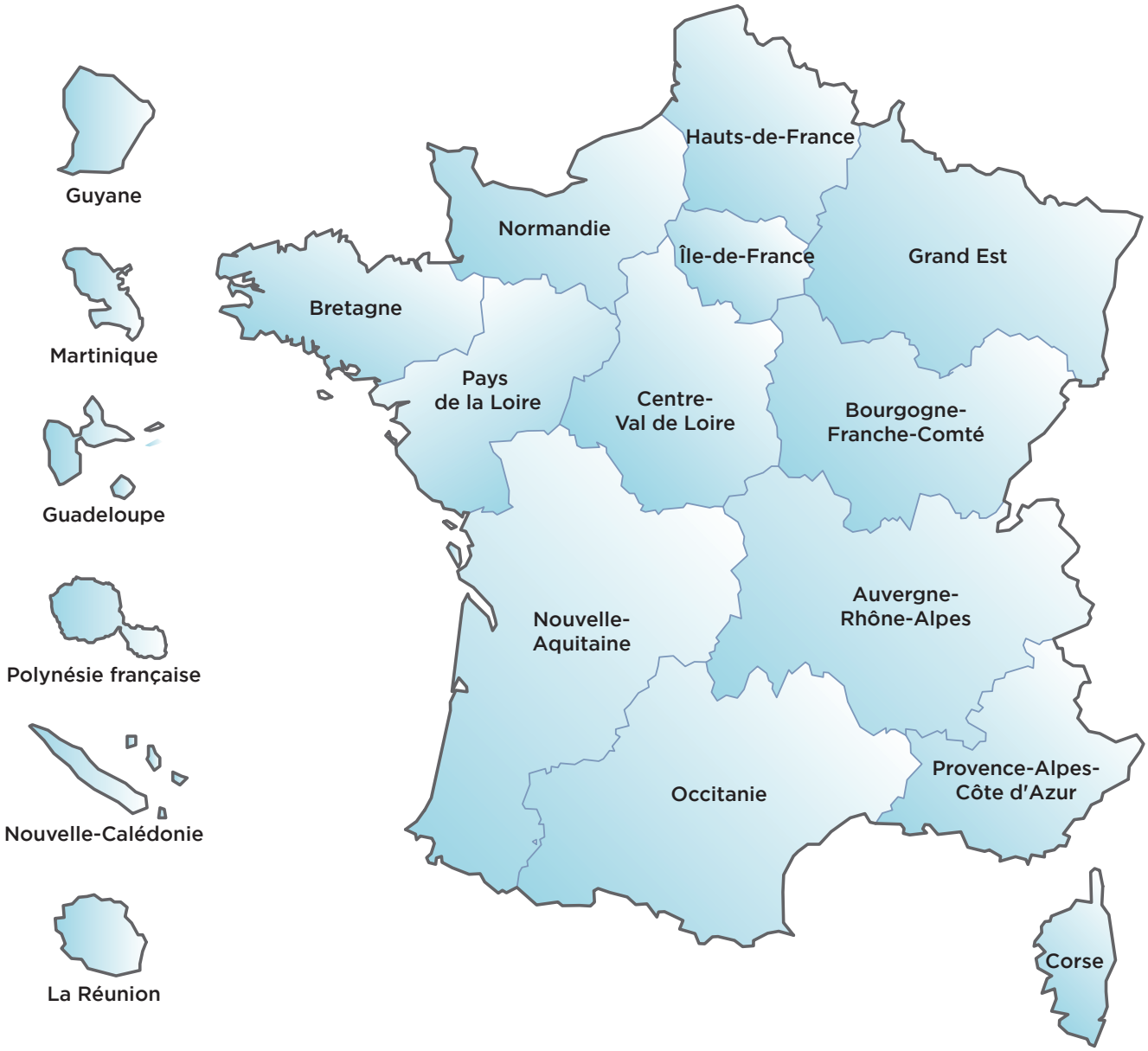

RÉGIONS DE LA MÉTROPOLE

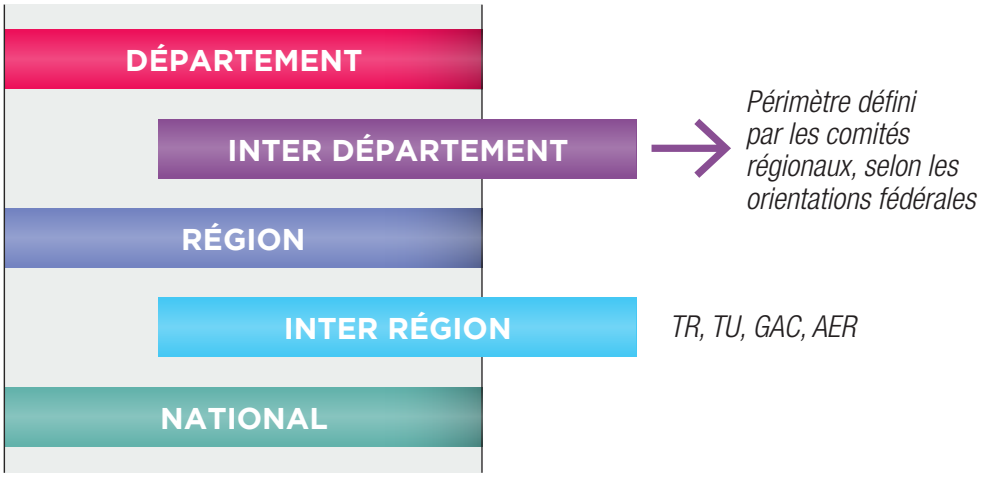

CORSE ET OUTRE-MER

» Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

» 2 inter-régions en AÉROBIC

» Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions

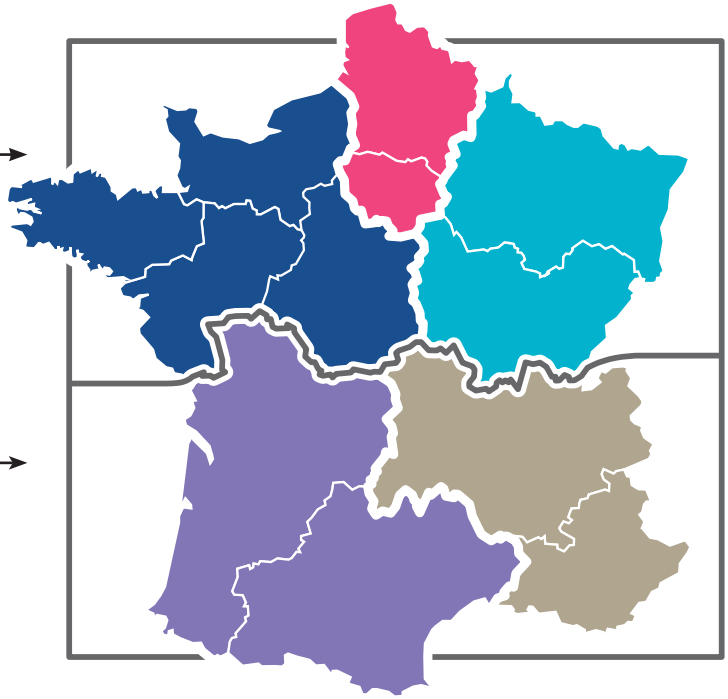

LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

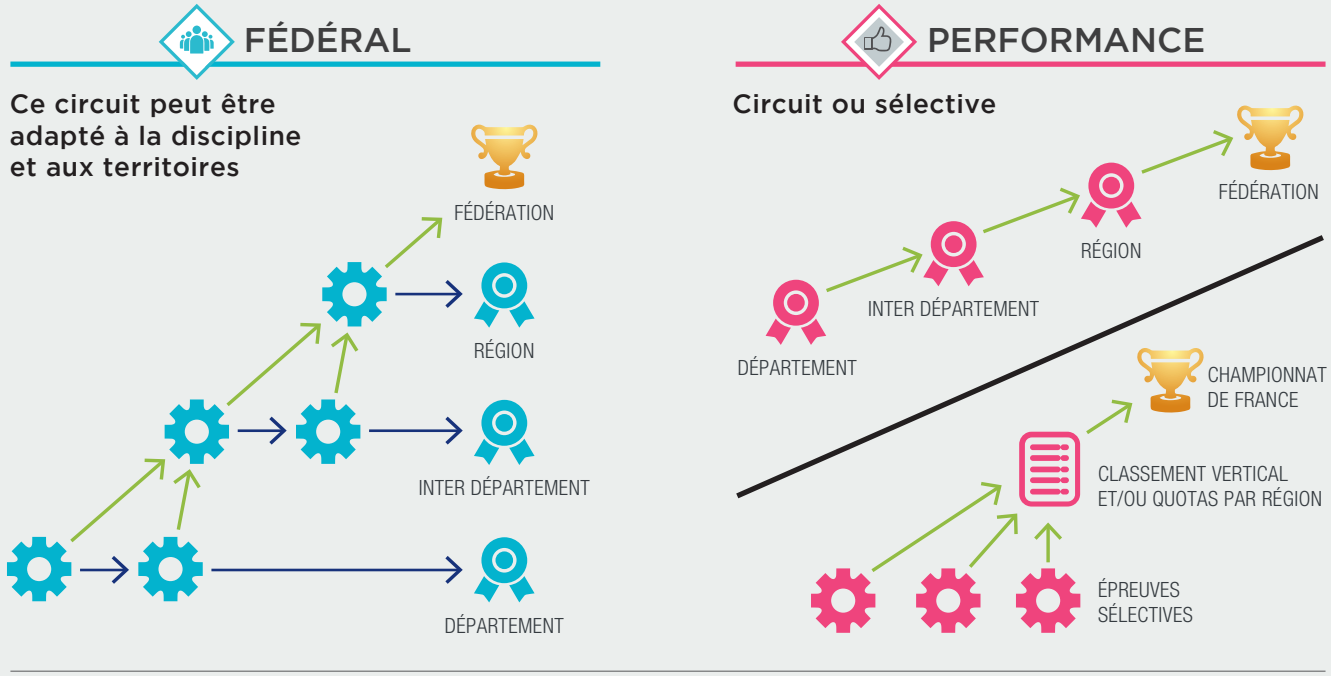

Compétition d'orientation · Épreuve sélective · Finale de l'échelon · Championnat de l'échelon et épreuve sélective · Orientation vers l'échelon supérieur · Maintien à l'échelon actuel

Les circuits compétitifs pour les compétitions à finalité inter-départementale ou régionale peuvent être adaptés à la discipline et gérés par les comités départementaux et/ou régionaux.

LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- Elle détermine la règlementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym, OrdoJuge, livret de juge en ligne.
- Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département et région ainsi que les quotas de qualification ;
- Ils organisent les compétitions de niveau inter-département et région, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;
- Ils peuvent proposer des programmes compétitifs à finalité inter-départementale ou régionale et les circuits compétitifs correspondants selon les besoins de leur territoire.

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- Ils organisent les compétitions de niveau départemental.
- Ils peuvent proposer des programmes compétitifs à finalité départementale et les circuits compétitifs correspondants selon les besoins de leur territoire.

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- En consultation vidéo à partir du site https://imagym.ffgym.fr/

ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

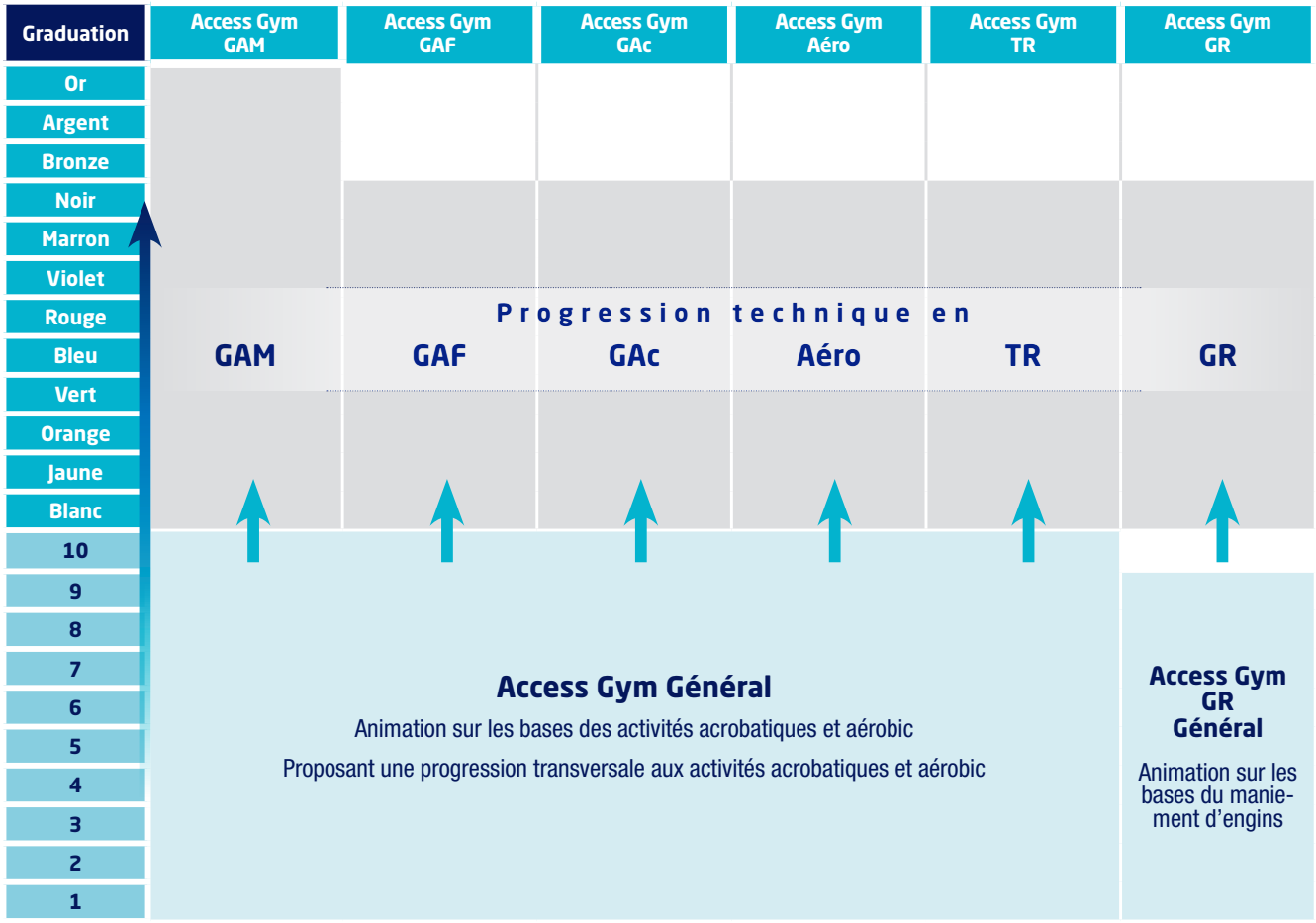

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- Access Gym Général et GR Général
- Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.

COMPÉTITIONS INTERCLUBS

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions interclubs. Premier niveau interclubs destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigences et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en interclubs permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

Au sein des clubs, ces évènements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions interclubs étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séquences hebdomadaires) ;
- Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;
- Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entrainement ;
- Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2026-2027, les compétitions interclubs sont proposées dans tous les territoires pour les disciplines suivantes : GAM, GAF, GR, AÉROBIC, TRAMPOLINE, GAc et TEAMGYM.

2.

Organisation Compétitive TRAMPOLINE

p12 ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

p13 GÉNÉRALITÉS

p22 COMPÉTITIONS INTERCLUBS

p24 FÉDÉRAL

p28 PERFORMANCE

p28 • FILIÈRE NATIONALE INDIVIDUELLE

p31 • FILIÈRE NATIONALE SYNCHRONISÉE

p32 ÉLITE

p32 • FILIÈRE ÉLITE INDIVIDUELLE

p35 • FILIÈRE ÉLITE SYNCHRONISÉE

p36 CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

p39 PARA TRAMPOLINE

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Vous retrouverez les abréviations et définitions suivantes dans le règlement technique et la lettre FFGym.

- **FIG :** Fédération Internationale de Gymnastique
- **FFGym :** Fédération Française de Gymnastique
- **RTF :** Représentant Technique Fédéral
- **DTN :** Directeur Technique National
- **DHN :** Directeur du Haut Niveau
- **CNS :** Commission nationale spécialisée
- **L1 :** Libre 1
- **L2 :** Libre 2
- **FE :** Fédérale
- **NA :** Nationale
- **NB :** Nationale B
- **EL :** Élite
- **Salto :** rotation transversale
- **Vrille :** rotation longitudinale
- **JA :** Juge arbitre
- **E :** Exécution
- **D :** Difficulté
- **HD/H :** Déplacement horizontal
- **ToF/T :** Temps de vol
- **TRI :** Trampoline individuel
- **TRS :** Trampoline synchronisé
- **pt / pts :** point(s)
- **SYN :** synchronisé
- **S1 :** Sélective 1
- **S2 :** Sélective 2
- **S3 :** Sélective 3
- **S4 :** Sélective 4
- **CDF :** Championnat de France
- **DNS :** Disqualification du passage en cours

DEMANDES PARTICULIÈ RES

LISTE DES COURRIELS À CONTACTER POUR LES DEMANDES PARTICULIÈRES	
Surclassement	derogation@ffgym.fr
Rattrapage CDF	cnstr_tu@ffgym.fr
Dérogation de territoire	cnstr_tu@ffgym.fr
Validation des triples rotations	validationdiff@ffgym.fr
Absence pour convocation FFGym (CDFE)	derogation@ffgym.fr et cnstr_tu@ffgym.fr
Autorisation équipement spécifique PARA TRAMPOLINE	cnstr_tu@ffgym.fr

GÉNÉRALITÉS

JUGEMENT

» Le Code FIG en vigueur doit être appliqué, sauf cas spécifiquement mentionnés.

» **Composition des jurys**

COMPÉTITION INDIVIDUELLE	Sans équipement HD Filières NA et EL	Avec équipement HD
Juge arbitre[1]	1	1
Juge à l'exécution (juges 1 à 6)[2]	4/6	6
Juge ToF	1	1
Juges HD	2	
Juges à la difficulté (juges 7 et 8)	2	2
TOTAL	Mini : 9 Maxi : 12	Mini : 9 Maxi : 10

[1] Le JA peut exercer n'importe quelle fonction supplémentaire au sein du jury

[2] Choisir l'une ou l'autre des options en fonction du nombre de juges disponibles

COMPÉTITION SYNCHRONISÉE	Avec équipement Synchro Sélectives	Avec équipement HD / ToF CDF et Masters
Juge arbitre[1]	1	1
Juge à l'exécution[2] Choisir l'une ou l'autre des options en fonction du nombre de juges disponibles : TR 1 = juges 1, 3 (et 5) TR 2 = juges 2, 4 (et 6)	4/6	6
Juges HD	2	1
Juge Synchro	1	
Juges à la difficulté (juges 7 et 8)	2	2
TOTAL	Mini : 9 Maxi : 12	Mini : 9 Maxi : 10

[1] Le JA peut exercer toute autre fonction au sein du jury

[2] Choisir l'une ou l'autre des options en fonction du nombre de juges disponibles

» **Nombre et niveau des juges**

» Tous les clubs doivent engager un ou plusieurs juges licenciés pour toute la durée de la compétition, selon les modalités suivantes :

NOMBRE DE COMPÉTITEURS (TRI) ou NOMBRE DE GROUPES (TRS)	Nombre de juges en TRI		Nombre de juges en TRS	
	mini	maxi	mini	maxi
de 1 à 4	1	2	1	2
de 5 à 8			2	3
de 9 à 19	2	3	3	4
20 et +	3	4		

» **Fonctions exercées par les juges TRI et TRS**

NIVEAUX	Filières	Note E	Note D	Note HD	machine TV	JA
1	FE	X	X	X	X	
	NA/NB					
	EL					
2	FE	X	X	X	X	
	NA/NB	X	X	X	X	
	EL					
3	FE	X	X	X	X	X
	NA/NB	X	X	X	X	
	EL	X*	X*	X*	X*	
4	FE	X	X	X	X	X
	NA/NB	X	X	X	X	X
	EL	X	X	X	X	X
5	FE	X	X	X	X	X
	NA/NB	X	X	X	X	X
	EL	X	X	X	X	X

* Sauf compétitions nationales

» **Niveau exigé pour les juges TRI et TRS**

Compétitions	Filières	Niveau des juges TRI et TRS				
		1	2	3	4	5
Compétition filière fédérale	FE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Trophée Fédéral	FE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	NB		Oui	Oui	Oui	Oui
S1 et S2	NA		Oui	Oui	Oui	Oui
	EL			Oui	Oui	Oui
S3	NA			Oui	Oui	Oui
	EL			Oui	Oui	Oui
S4	NA			Oui	Oui	Oui
	EL				Oui	Oui
CDF Équipes	NA 2 & 3			Oui	Oui	Oui
	NA 1				Oui	Oui
Masters	EL				Oui	Oui
CDF	NA			Oui	Oui	Oui
	EL				Oui	Oui

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES JUGES

» Les épreuves TRI et TRS sont des épreuves différentes.

» Une compétition qui se déroule sur plusieurs jours est considérée comme une seule et même compétition.

RÉUNION DES JUGES

» La réunion des juges précédant la compétition est obligatoire.

» Lors des compétitions nationales, l'absence de juge entraîne une amende de 305 euros. Elle doit être réglée par le club auprès du directeur de la compétition avant le début des épreuves.

» En cas d'absence ou de retard d'un juge à la réunion, ou pendant la compétition, c'est le juge "réserve" qui le remplace. L'amende pour défaut de juge devra être réglée.

LES COMPÉTITEURS JUGES

» Les compétiteurs juges peuvent être acceptés sur demande de dérogation :

- lors des S1, S2, S3, S4 (niveaux 3 et 4)
- lors des CDFE, Masters (niveau 4 uniquement)

» Le club devra toutefois assurer la présence du nombre de juges exigés à tout moment de la compétition.

» Les demandes de dérogation sont à effectuer auprès du responsable des juges de la compétition.

Pour davantage d'informations sur les dispositions particulières concernant les juges, se référer au chapitre « Règlementation Générale » du Règlement Technique en vigueur.

CALCUL DES NOTES

NOTES D'EXÉCUTION

» Se référer au Code FIG en vigueur.

» Les responsables des compétitions départementales, régionales ou inter-régionales peuvent modifier le nombre des juges à l'exécution si nécessaire.

NOTES DE DIFFICULTÉ

» En cas de dépassement du plafond de difficulté de la catégorie, la note maximale autorisée sera affichée.

NOTES HD

» En l'absence d'appareil électronique de mesure, des juges sont chargés d'attribuer une note de déplacement (HD) :

TRI	2 juges	
TRS	Trampoline 1	1 juge
	Trampoline 2	1 juge

» Déductions à appliquer (Code de Pointage FIG en vigueur - Gymnastique au Trampoline. Partie II - Guide de jugement. Page 36) :

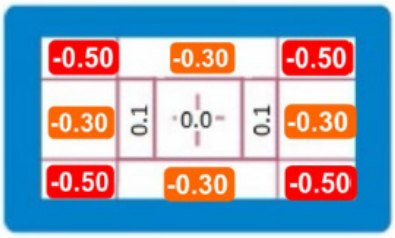

NOTES DE SYNCHRONISATION

» Lors de toutes les compétitions synchronisées, les machines doivent être **OBLIGATOIREMENT** utilisées pour définir la note.

DÉFAILLANCE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES

» En cas de défaillance des équipements électroniques ToF ou Synchro, la méthode de recherche de la note est disponible sur le site fédéral : https://moncompte.ffgym.fr/Competition/Base_documentaire_competition/Trampoline_Tumbling

LES EXERCICES DE COMPÉTITION

» Un exercice au trampoline comporte dix éléments différents enchaînés (sauf dispositions particulières).

» On distingue deux types d'exercices :

L1	L2
Comporte des exigences Le L1 peut comporter des bonus (NA) ou de la difficulté (EL)	Le gymnaste peut changer les éléments et leur ordre à sa guise sans pénalité Le L2 peut comporter des restrictions (FE)

» Les positions de réception autorisées en compétition sont les suivantes : assis, ventre, dos et debout sur les deux pieds.

» Si la sécurité d'un gymnaste est mise en cause, le Jury d'Appel se réserve le droit d'interdire à celui-ci la réalisation d'un élément ou d'un exercice.

LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

LES COMPÉTITIONS EN INDIVIDUEL

» Ces compétitions donnent lieu à un classement individuel.

» Elles peuvent donner lieu à un classement par club (masculin, féminin, mixte) lors des compétitions régionales et/ou inter-régionales et Trophée Fédéral.

» Leurs programmes diffèrent selon les filières (FE, NA, EL), les catégories, et la nature des compétitions (coupes, championnats...).

LES COMPÉTITIONS EN SYNCHRONISÉ

» Ces compétitions donnent lieu à un classement par groupe synchronisé.

» Leurs programmes diffèrent selon les filières (FE, NA, EL), les catégories, et la nature des compétitions (coupes, championnats...).

» Un groupe synchronisé est composé de deux gymnastes.

LES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

» Ces compétitions donnent lieu à un classement exclusivement par équipe (de club, de comité...).

LES 3 FILIÈRES DE COMPÉTITION

LA FILIÈRE FÉDÉRALE

- Cette filière est destinée aux gymnastes débutants et initiés.
- Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé.
- Sa finalité est le Trophée Fédéral.
- À l'échelon départemental, le respect du règlement de la filière fédérale est conseillé.
- Chaque région doit organiser au minimum 2 étapes qualificatives pour le Trophée Fédéral en respectant la réglementation décrite au chapitre « FÉDÉRAL ».
- Chaque région doit organiser une finale pour les gymnastes ne participant pas au Trophée Fédéral. Le niveau territorial de cette finale est à l'initiative de la région.

LA FILIÈRE NATIONALE (NA & NB)

- Cette filière est destinée aux gymnastes initiés et confirmés.
- Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé.
- Sa finalité est le Championnat de France de la filière Nationale pour les gymnastes sélectionnés (NA) et le Trophée Fédéral pour les gymnastes non sélectionnés (NB).

LA FILIÈRE ÉLITE

- Cette filière est destinée aux gymnastes confirmés et experts.
- Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé.
- Sa finalité est le Championnat de France de la filière Élite.

CHANGEMENT DE FILIÈRE AU COURS D'UNE MÊME SAISON SPORTIVE

- Un gymnaste peut participer à une compétition sélective en filière Nationale ou Élite.
- Il participera à la finale nationale de la filière la plus élevée pour laquelle il aura obtenu sa sélection.
- Toute participation en filière EL dans la saison, interdit la participation au Trophée Fédéral (FE ou NB).

FILIÈRES COMPATIBLES EN INDIVIDUEL ET SYNCHRO

- Un gymnaste peut concourir lors de la même compétition :

En individuel en filière		En synchro en filière
FÉDÉRALE	→	FÉDÉRALE / NATIONALE
NATIONALE	→	FÉDÉRALE (lors du Trophée Fédéral) / NATIONALE / ÉLITE
ÉLITE 10 ans	→	NATIONALE / ÉLITE (sur dérogation)
ÉLITE (autres catégories)	→	ÉLITE

DÉTERMINATION DU CLASSEMENT

- Des finales sont organisées lors des Masters, CDF et Trophée Fédéral (TRI).
- Les organisateurs des autres compétitions sont libres d'organiser des finales.
- Les 8 meilleurs gymnastes à l'issue des qualifications accèdent à la finale.
- En TRI, le nombre de finalistes peut être ajusté, dans une limite maximum de 16, pour permettre la participation de 8 gymnastes de nationalité française quelle que soit la compétition et/ou son niveau.
- Remise à zéro des scores lors des finales (Code FIG) pour toutes les catégories de toutes les filières.

DEMANDES DE DÉROGATION EN INDIVIDUEL OU SYNCHRONISÉ

(POUR UNE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE)

» Les clubs peuvent déposer une demande de dérogation au plus tard

- 48h après la S4 pour la filière NA
- 48h après les Masters pour la filière EL

par courriel à : cnstr_tu@ffgym.fr.

» Les clubs ultra-marins dont le calendrier compétitif peut être différent des clubs métropolitains, doivent adresser leurs demandes de dérogation 48h après leur dernière compétition sélective à cnstr_tu@ffgym.fr.

» La décision sera prise par la CNS au plus tard 7 jours suivant l'envoi des demandes.

» Seuls les cas des gymnastes qui ont fait l'objet d'une demande de dérogation sont étudiés.

» Les résultats de référence pour les décisions de la CNS sont ceux publiés sur le site fédéral.

» La CNS (NA) ou le DHN (EL) se réservent le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnés au CDF.

» La liste officielle des gymnastes sélectionnés sera disponible sur le site fédéral quelques jours après les Masters.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

RÉPÉTITION DE SAUTS VERTICAUX

FE (dans les L2)	NA (dans les L2)	EL (dans les L2)
Autorisé pour les 7-8 ans et les 9-10 ans	Interdit pour toutes les catégories (2 points de pénalité appliqués par les juges D)	Autorisé pour toutes les catégories (Code FIG)
Interdit pour les autres catégories (2 points de pénalité appliqués par les juges D)		

CONDITIONS POUR LES TRIPLES ET QUADRUPLES ROTATIONS

» La réalisation des triples et quadruples saltos en compétition est soumise à validation préalable (voir tableaux ci-dessous) et Code FIG en vigueur (dispositions CMGA). Après 2 ans consécutifs sans compétition, les gymnastes ne sont plus autorisés à réaliser des triples rotations et doivent se soumettre à une nouvelle validation préalable.

TRIPLES SALTOS		
FE	**NA**	**EL** **Les nouveaux entrants doivent faire valider chaque triple rotation avant et arrière.**
Interdit	Autorisés pour les gymnastes de la catégorie 17 et + après validation	Avec 360° de vrille ou moins : autorisés après validation
	Seuls les éléments suivants peuvent être réalisés : 12.0.0.1.o 12.0.0.1.<	Avec + de 360° de vrille : autorisés pour les 15-16 ans*, 17-21 ans et Seniors, uniquement après validation

* Doivent faire partie du PPF de la saison en cours

QUADRUPLES SALTOS		
FE	**NA**	**EL**
Interdit	Interdit	Autorisés pour les Seniors uniquement, après validation

PROCÉDURE DE DEMANDE POUR LES TRIPLES ET QUADRUPLES SALTOS

- Au plus tard 10 jours avant la compétition.
- Demande par courriel à validationdiff@ffgym.fr accompagnée de vidéos (ou liens vers des vidéos).
- Validation par le DHN ou son représentant.
- Le non-respect de cette procédure interdit l'inscription sur la liste officielle des gymnastes autorisés.
- Un gymnaste qui réalise un triple ou quadruple salto sans être inscrit sur la liste officielle se verra attribuer la note de zéro sur le passage concerné.
- Les gymnastes de nationalité étrangère possédant une licence à la FFGym peuvent réaliser des triples ou quadruples saltos s'ils les ont déjà présentés lors d'une compétition internationale "de référence" (Championnat d'Europe, du Monde, Circuit Coupe du Monde, Jeux Mondiaux, Jeux Olympiques). Ils doivent pour cela envoyer une vidéo de l'une de ces compétitions à l'adresse indiquée afin d'être référencés sur la liste des gymnastes autorisés.

COMPÉTITEURS, PAREURS ET ENTRAÎNEURS

COMPÉTITEURS

- Pour toutes les filières :
  - Tenue des compétiteurs : application du Code FIG (bijoux, lunettes, bandeau, précaution pour les cheveux, etc...).
  - En synchronisé, les tenues des équipes mixtes doivent être coordonnées (couleurs et motifs). En cas de manquement, l'équipe est pénalisée de 0,4 pt sur le total de chaque passage (soit 0,2 pt par gymnaste) pour tenue non conforme.

ENTRAÎNEURS / PAREURS

- Le JA vérifie la conformité des tenues des gymnastes, pareurs et entraîneurs :
  - Le port de bijoux amples ou volumineux est interdit en parade (grandes boucles d'oreilles, bracelets amples, colliers, etc...).
  - Survêtement, tee shirt, polo, pantalon de survêtement, short ou leggings sans motif, chaussures de sport sont autorisés.
  - Les tenues représentant une nation ne sont pas autorisées.
  - Un juge en tenue peut être autorisé en parade, après accord du JA.

COMPÉTITIONS INTERCLUBS

Règlement technique	
Gymnastes autorisé(e)s à participer	Licencié(e)s FFGym dans la discipline concernée
Catégories d'âges	Grenouilles : 7-9 ans Kangourous : 10-12 ans Pumas : 13 ans et + Catégories mixtes
Interdiction de participation	Tout gymnaste engagé dans une autre filière : Fédérale, Performance ou Elite
Programme compétitif	4 ateliers, correspondants aux 4 composantes de la note en trampoline : - Exercice - Hauteur - Déplacement - Educatifs (Difficulté) Une compétition interclubs peut être composée de tout ou partie de ces ateliers, au choix de l'organisateur
Matériel	Trampoline (ateliers Exercice, Hauteur, Educatifs) Mini trampoline + aire de réception (2m x 3m conseillé) sur tapis de 20 cm d'épaisseur minimum (atelier Déplacement)
Musique	Sans musique
Classement	Individuel, mixte, par catégories d'âges
Tenue de compétition	Tenue sportive (Les sweats à capuches et les bijoux sont interdits. Sauter pieds nus est interdit) Les cheveux doivent être attachés
Evaluateurs	12 ans minimum dans la saison compétitive Pas de diplôme de juge requis Fournis et formés par les clubs participants (document support = programme compétitif) Attestation de formation par le club (document type FFGym) Liste des évaluateurs "Compétition interclubs" diffusée par le comité départemental
Jugement	Pour chaque atelier (sauf Hauteur), l'évaluateur attribue une couleur en fonction du niveau atteint (voir fiche d'évaluation) chaque couleur représente une valeur (dans ScoreGym) : VERT = 5 points ORANGE = 3 points ROUGE = 1 point Pour l'atelier Hauteur, la note correspond au temps indiqué par le chronomètre Le score d'un gymnaste est obtenu par addition des points obtenus dans chaque atelier que l'organisateur aura mis en place.

COMPÉTITIONS INTERCLUBS *(Suite)*

	Modalités d'organisation des rencontres	
Organisation	**Structure organisatrice**	1 club FFGym
	Structure ressource pour l'organisation	Comité départemental : Ressource pour l'utilisation des outils informatiques (EngaGym, ScoreGym) Communique les informations relatives à l'évènement sur le site du CD
	Calendrier	Au choix des clubs organisateurs, sur toute la durée de la saison
	Engagements	EngaGym / Individuels
	Scoring	ScoreGym
	Résultats	Publication obligatoire sur le site FFGym
	Type de salle	Gymnase d'entrainement ou gymnase polyvalent
	Accueil de public	Selon les possibilités de l'équipement d'accueil (ERP)
Déroulement	**Modalités de compétition**	L'organisateur décide du nombre et de la nature des ateliers à mettre en place : 1 au minimum, 4 au maximum Préconisation : Constituer des groupes de gymnastes rassemblés par catégorie. Le nombre de gymnastes par groupe doit être équilibré. La compétition se déroule par rotation sur les différents ateliers. Pour chaque atelier : temps d'échauffement (1 passage) suivi de la compétition.
	Palmarès	Diffusion des résultats à la fin des épreuves, sur le lieu de compétition affichage numérique ou papier. Résultats à publier sur site FFGym en fin de compétition. Remise de diplômes à tous les participants (disponibles sur le site fédéral). Remise des médailles de classement (1er, 2e et 3e). Remise de médailles de participation préconisée. (visuels de médailles disponibles sur le site fédéral).
	Animation de la compétition (Micro)	Pédagogique pour le public : Présentation du concept des compétitions interclubs. Présentation du système de notation. Animation de la compétition.

FÉDÉRAL

TR

Le programme ci-après est un guide pour la filière fédérale et les compétitions à finalité régionale. Les comités régionaux sont libres de mettre en place leurs propres programmes et circuits compétitifs dans cette filière. Il est toutefois impératif de respecter les maxima de difficulté pour chaque catégorie de cette filière (voir Lettre FFGym de la saison en cours).

CIRCUIT COMPÉTITIF

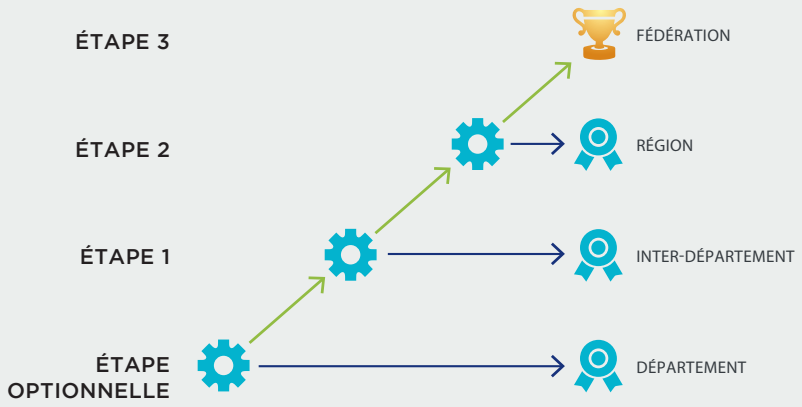

» Chaque région doit organiser une finale pour les gymnastes ne participant pas au Trophée Fédéral. Le niveau territorial de cette finale est à l'initiative de la région.

ADAPTATION DU CODE FIG POUR LA FILIÈRE FÉDÉRALE

» En FE 7-8 ans et FE 9-10 ans chaque élément peut être répété une fois.

» La chandelle intermédiaire n'entraine pas d'interruption. Elle ne fait pas partie de l'exercice et le gymnaste sera noté sur tous les autres éléments. Une pénalité de 2 pts par chandelle intermédiaire est toutefois appliquée (juges à la difficulté).

» Une arrivée pieds décalés n'entraine pas l'interruption de l'exercice.

» Si un gymnaste réalise un nombre de saltos supérieur à la limite indiquée dans le tableau « restrictions », une pénalité de 2 pts par salto supplémentaire est appliquée (juges à la difficulté).

» Les éléments réalisés qui ne respectent pas les restrictions ne sont pas comptabilisés en difficulté

COMPOSITION DU JURY :

COMPÉTITION INDIVIDUELLE	SANS ÉQUIPEMENT H	AVEC ÉQUIPEMENT H
Juge Arbitre[1]	1	1
Juges à l'execution[2] (juges 1 à 6)	4/6	4/6
Juge T	1	1
Juges H[2]	1/2	
Juges à la difficulté (juges 7 et 8)[2]	1/2	1/2
TOTAL	Mini : 7 Maxi : 12	Mini : 6 Maxi : 10

[1] Le JA peut exercer n'importe quelle fonction supplémentaire au sein du jury
[2] Choisir l'une ou l'autre des options, en fonction du nombre de juges disponibles

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

» Les règles de compétition : Epreuves individuelles

- Chaque gymnaste doit réaliser 2 passages, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME DE COMPÉTITION												
		7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans et +
Passage 1	Exercices	deux L2 de 10 éléments (identiques ou différents) le meilleur des 2 compte										
Passage 2												

- Chaque gymnaste doit respecter les restrictions indiquées dans le tableau ci-après

RESTRICTIONS PAR CATÉGORIE											
	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans et +
EXIGENCES	aucune		aucune		aucune		aucune		aucune		aucune
RESTRICTIONS	au plus, 2 éléments comportant 360° de salto maximum avec ou sans ½ vrille		au plus, 3 éléments comportant 360° de salto maximum avec ou sans ½ vrille		au plus, 6 éléments comportant entre 270° et 450° de salto avec 360° de vrille maximum		au plus, 8 éléments comportant entre 270° et 450° de salto avec 540° de vrille maximum		les éléments doivent comporter 450° de salto maximum avec 720° de vrille maximum		- 1 double rotation (720° salto) maximum - 180° de vrille maximum par double rotation - 720° de vrille maximum dans les saltos simples
en cas de non respect des restrictions : **-2 pts par élément**											

Calcul du score du gymnaste :
Le score de chaque exercice s'obtient par l'addition des notes E + H + T + D.

Classement :

» Chaque organisateur (département ou région) est libre de fractionner les palmarès en 2 catégories d'âge, en fonction des effectifs.

FILIÈRE FÉDÉRALE SYNCHRONISÉE

» Les équipes sont constituées de deux gymnastes. Elles peuvent être mixtes.

- Chaque équipe doit réaliser 1 passage selon les conditions suivantes :

PROGRAMME DE COMPÉTITION EN SYNCHRONISÉ					
		9-11 ans	11-13	13-15 ans	15 ans et +
Passage 1	Exercices	un L2 de 10 éléments	un L2 de 10 éléments	un L2 de 10 éléments	un L2 de 10 éléments

- Chaque équipe doit respecter les restrictions indiquées dans le tableau ci-après :

RESTRICTIONS PAR CATÉGORIE				
	9-11 ans	11-13	13-15 ans	15 ans et +
EXIGENCES	aucune	aucune	aucune	aucune
RESTRICTIONS	au plus, 3 éléments comportant 360° de salto maximum avec ou sans 1/2 vrille	au plus, 6 éléments comportant entre 270° et 450° de salto avec 360° de vrille maximum	au plus, 8 éléments comportant entre 270° et 450° de salto avec 540° de vrille maximum	les éléments doivent comporter 450° de salto maximum avec 720° de vrille maximum
en cas de non respect des restrictions : **-2 pts par élément**				

Calcul du score du gymnaste :
Le score de chaque exercice s'obtient par l'addition des notes
E + H + SY + D.

TROPHÉE FÉDÉRAL

Le Trophée Fédéral est une compétition qui se déroule pendant le Festigym

- Les gymnastes Para Trampoline participent dans des catégories FE spécifiques qui leur sont réservées
- Le Trophée Fédéral est une compétition individuelle ouverte à tous les gymnastes ayant participé à au moins 1 compétition de la filière FE et une épreuve en synchronisé accessible aux gymnastes déjà qualifiés en individuel.
- Le Trophée Fédéral est également ouvert aux gymnastes de la filière Nationale qui ne sont pas sélectionnés aux Championnats de France. Ils concourent dans des catégories distinctes (NB)
- En NB, si le nombre de gymnastes inscrits est inférieur à 4, les catégories seront regroupées selon le modèle suivant :
  - 9-10 ans
  - 11-12 ans
  - 13-14 ans
  - 15-16 ans
  - 17 ans et +
- Toute participation en Nationale au cours de la saison (S1, S2, S3, S4) interdit la participation en FE lors du Trophée Fédéral
- Deux classements par équipes sont établis lors du Trophée Fédéral :
  - Un classement FE
  - Un classement NB
  - Dans chaque filière, le classement est déterminé par l'addition des qualifications des 3 meilleurs scores de 3 gymnastes (minimum) à 6 gymnastes (maximum) désignés à l'avance.
  - En cas de forfait de gymnastes choisis dans l'équipe, les modifications doivent être transmises au Directeur de la compétition la veille de la compétition avant 18h.
  - Une seule équipe FE par club, et une seule équipe NB par club.

PROGRAMME COMPÉTITION EN INDIVIDUEL

Le Trophée Fédéral se compose :

- D'une épreuve qualificative :
  - FE : réalisation de 2 exercices L2 en accord avec le chapitre « Programme et Conditions Particulières » de la filière Fédérale
  - NB : réalisation de 2 exercices L2 en accord avec le chapitre « Programme et Conditions Particulières » de la filière Nationale
- D'une épreuve finale :
  - Réservée aux 8 meilleurs gymnastes, par catégorie (FE ou NB), à l'issue du tour de qualification, en accord avec le chapitre « Détermination du Classement » des Généralités.
  - Lors de la finale, chaque gymnaste réalise un L2.

PROGRAMME COMPÉTITION EN SYNCHRONISÉE :

- Cette épreuve est accessible aux gymnastes de NB et de FE à condition qu'ils soient sélectionnés en individuel dans l'une de ces filières.
- Le Trophée Fédéral se compose d'un exercice L2 en accord avec le chapitre "Programme et conditions particulière" de la "FILIERE FÉDÉRALE SYNCHRONISÉE".
- Le classement sera déterminé à l'issue du passage de chaque équipe.

CIRCUIT COMPÉTITIF

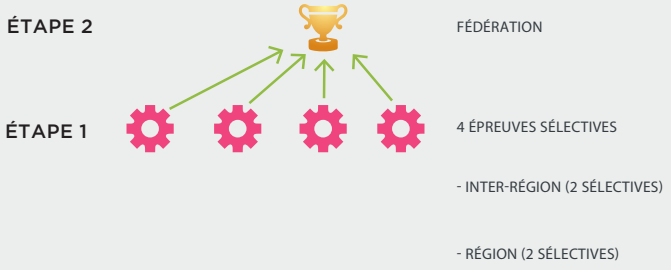

FILIÈRE NATIONALE INDIVIDUELLE (NA)

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

» Chaque gymnaste doit présenter un L1 et deux L2.

» Seul le meilleur des deux L2 est retenu pour déterminer le score total du gymnaste (addition L1 + meilleur L2).

» Pour les finales, le maximum de difficulté est identique à celui des qualifications.

» Les L1 comportent des exigences propres à chaque catégorie (voir le tableau des exigences de la filière nationale).

» Les exigences ne peuvent pas être cumulées.

» Dans les catégories 9 ans, 10 ans, 11 ans, 12 ans et 13-14 ans, les gymnastes peuvent réaliser des éléments optionnels bonifiés dans le L1, selon les modalités suivantes :

- Chaque gymnaste ne peut réaliser que 3 éléments optionnels maximum, dans son L1. **Si un gymnaste réalise + de 3 éléments optionnels, seuls les 3 bonus les + élevés seront comptabilisés.**
- La valeur du bonus correspond à la difficulté de l'élément réalisé (par exemple : 4.0 ° = 0,5 pt).

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONALE A

» Pour participer au CDF NA, il faut réaliser :

- 2 fois les minima de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours.
- Lors des 4 compétitions sélectives :
  - S1 en région
  - S2 en région
  - S3 en inter-région
  - S4 en inter-région

» Les gymnastes qui ne sont pas sélectionnés au CDF NA, sont sélectionnés pour le Trophée Fédéral en NB.

EXIGENCES DE LA FILIÈRE NATIONALE

NA 9 ANS			
L1 **3 BONUS MAXIMUM**	EXIGENCES	❶ 1 réception ventre ❷ 1 réception dos	
	BONUS	4.0 o (avant ou arrière)	0,5 pt
		4.0 < (avant ou arrière)	0,6 pt
		4.1 o	0,6 pt

NA 10 ANS			
L1 **3 BONUS MAXIMUM**	EXIGENCES	❶ 1 réception ventre ❷ 1 réception dos ❸ 1 élément compor-tant entre 270° et 450° de salto	
	BONUS	3.0 o ou < (arrière)	0,3 pt
		3.0 / (avant)	0,3 pt
		4.0 < (arrière)	0,6 pt
		4.1 <	0,6 pt

NA 11 ANS			
L1 **3 BONUS MAXIMUM**	EXIGENCES	❶ 1 réception ventre ❷ 1 réception dos ❸ 2 éléments com-portant entre 270° et 450° de salto	
	BONUS	3.0 o ou < (arrière)	0,3 pt
		3.0 / (avant)	0,3 pt
		5.0 o (cody ou ball out)	0,6 pt
		5.1 o	0,7 pt

NA 12 ANS			
L1 **3 BONUS MAXIMUM**	EXIGENCES	❶ 1 réception ventre ❷ 1 réception dos ❸ 3 éléments compor-tant entre 270° et 450° de salto	
	BONUS	3.0 o ou < (arrière)	0,3 pt
		3.0 / (avant)	0,3 pt
		5.0 o (cody)	0,6 pt
		5.0. < (ball out)	0,7 pt
		5.1 o	0,7 pt
		4.2 (full - arrière)	0,7 pt

NA 13-14 ANS				NA 15-16 ANS	NA 17-21 ANS	NA SENIOR
L1 **3 BONUS MAXIMUM**	EXIGENCES	❶ 3 éléments de 360° de salto minimum (dont 1 en position <) ❷ 1 élément de 270° de salto avec réception ventre ou dos		EXIGENCES L1	EXIGENCES L1	EXIGENCES L1
	BONUS	5.0 o (cody)	0,6 pt	❶ 1 élément avec réception ventre ou dos comportant 270° de salto ❷ 1 élément comportant 450° de salto avec impulsion depuis le dos ou le ventre (en relation avec l'exigence ❶) ❸ au moins 4 éléments comportant 360° de salto minimum (peut inclure l'exigence ❷)	❶ 1 élément avec réception ventre ou dos comportant au moins 270° de salto ❷ 1 élément de 360° de salto minimum avec 360° de vrille minimum ❸ au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum	❶ 1 élément avec réception ventre ou dos comportant au moins 270° de salto ❷ 1 élément de 360° de salto minimum avec 360° de vrille minimum ❸ au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum
		5.1 < (barani ball out)	0,7 pt			
		4.2 (full - arrière)	0,7 pt			
		4.3 (rudy)	0,8 pt			
		7.0.0.° (avant)*	0,8 pt			

* Ne dispense pas de l'exigence 2

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE (NA) ET TROPHÉE FÉDÉRAL (NB)

» Lors du tour de qualification, chaque gymnaste doit réaliser deux L2 (pas de L1). Seul le meilleur des deux L2 est comptabilisé.

» Les 8 meilleurs gymnastes accèdent à la finale, en accord avec le chapitre "détermination du classement" des Généralités.

FILIÈRE NATIONALE SYNCHRONISÉE

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- Chaque groupe synchronisé doit présenter un L2.
- Lors de la finale, le maximum de difficulté est identique à celui des qualifications.
- **Constitution d'un groupe synchronisé :**
  - Les 2 gymnastes doivent être licenciés dans le même club.
  - Un gymnaste peut être remplacé si celui-ci est forfait en individuel, au plus tard 3 jours avant le début de la compétition (sauf CDF).
  - Les groupes synchronisés peuvent être mixtes.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE NA

Pour participer au CDF NA, il faut réaliser :

- 2 fois les minima de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours
- Lors des 4 compétitions sélectives :
  - S1 en région.
  - S2 en région.
  - S3 en inter-région.
  - S4 en inter-région.

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE N

- Lors du tour de qualification, chaque groupe doit réaliser un L2.
- Les 8 meilleurs groupes accèdent à la finale.
- Si le nombre de groupes sélectionnés au Championnat de France dans une catégorie est inférieur ou égal à 8, le tour de qualification est supprimé et seule la finale est organisée.

CIRCUIT COMPÉTITIF

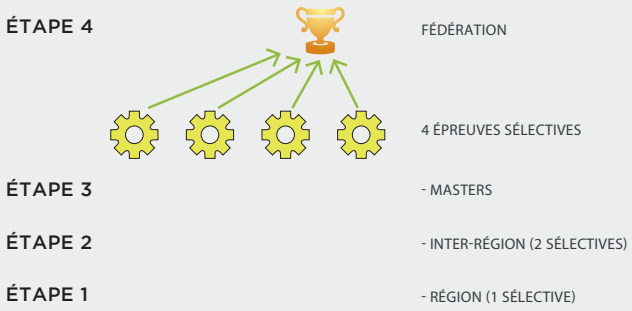

FILIÈRE ÉLITE INDIVIDUELLE

» Dans la filière EL, le surclassement peut être autorisé avec l'accord du DHN. La demande doit être adressée par courriel à : derogation@ffgym.fr. Les années d'âge concernées par les surclassements sont indiquées dans la Lettre FFGym en vigueur.

PROGRAMME

DE LA CATEGORIE EL 10 ANS JUSQU'A EL 17-21 ANS :

» Chaque gymnaste doit présenter un L1 et deux L2.

» Seul le meilleur des deux L2 est retenu pour déterminer le score total du gymnaste (addition L1 + meilleur L2).

» Les L1 comportent des exigences propres à chaque catégorie (voir chapitre "Exigences de la filière EL").

» La catégorie EL 10 ans est mixte.

» En EL 17-21, une carte de compétition doit être complétée et imprimée. Elle est disponible sur le site fédéral, dans la base documentaire Trampoline/Tumbling. Ce document doit être remis à l'accueil, au début de chaque compétition.

CATEGORIE EL SENIOR :

» Chaque gymnaste doit présenter deux L2.

» Seul le meilleur des deux L2 est retenu pour déterminer le score total du gymnaste.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

» Pour participer au CDF EL, il faut réaliser **:**

- 1 fois les minima de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours.
- Lors des 4 compétitions sélectives :
  - S2 en région
  - S3 en inter-région
  - S4 en inter-région
  - Masters (compétition nationale)

EXIGENCES DE LA FILIÈRE ÉLITE

EL 10 ANS		
L1	EXIGENCES	❶ 4 éléments de 270° de salto minimum ❷ 1 réception dos ❸ 1 réception ventre
	EXIGENCE MANQUANTE	**2 pts**

EL 11 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES	❶ 1 réception dos ❷ 1 réception ventre ❸ 1 élément comportant 360° de salto minimum et 360° de vrille minimum ❹ au moins 8 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	**2 pts** **Code FIG**

EL 12 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES	❶ 1 réception dos ❷ 1 réception ventre ❸ 1 élément comportant 360° de salto minimum et 360° de vrille minimum ❹ au moins 8 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	**2 pts** **Code FIG**

EL 13-14 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES deux exigences de ne peuvent être cumulées sur un seul élément (Code FIG en vigueur)	❶ 1 réception dos ou ventre ❷ 1 départ du dos ou ventre en relation avec l'exigence ❶ ❸ 1 élément avec ou sans vrille comportant 720° de salto ❹ 1 élément comportant au moins 540° de vrille dans 450° de salto maximum ❺ au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	**2 pts** **Code FIG**

EL 15-16 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES deux exigences ne peuvent être cumulées sur un seul élément (Code FIG en vigueur)	❶ 1 réception dos ou ventre ❷ 1 départ du dos ou ventre en relation avec l'exigence ❶ ❸ 1 élément avec ou sans vrille comportant 720° de salto ❹ 1 élément comportant au moins 540° de vrille dans 450° de salto maximun ❺ au moins 9 éléments comportant 270° de salto minimum
	EXIGENCE MANQUANTE	**2 pts** **Code FIG**

EL 17-21 ANS		
L1 (CODE FIG)	EXIGENCES	❶ 1 réception dos ou ventre ❷ 1 départ du dos ou ventre en relation avec l'exigence ❶ ❸ les 10 éléments doivent comporter 270° de salto minimum ❹ 2 éléments comptés en difficulté : - identifiés par un (*) sur la carte de compétition - aucun de ces 2 éléments ne peut être répété dans le L2 (le cas échéant, ils ne seront pas comptabilisés dans le L2)
	EXIGENCE MANQUANTE	**2 pts** **Code FIG**

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- Lors du tour de qualification, chaque gymnaste doit réaliser deux L2 (pas de L1). Seul le meilleur des deux L2 est comptabilisé.
- Les 8 meilleurs gymnastes accèdent à la finale en accord avec le chapitre "Détermination du classement".
- En EL 10 ans mixte, si les effectifs-comportent au minimum 3 filles sélectionnées et 3 garçons sélectionnés, la catégorie sera scindée en 2 catégories distinctes.

FILIÈRE ÉLITE SYNCHRONISÉE

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

- Chaque groupe synchronisé doit présenter un L2.
- Dans la filière EL, le surclassement peut être autorisé avec accord du DHN. La demande doit être envoyée à l'adresse : derogation@ffgym.fr.
- Les années d'âge concernées par les surclassements sont indiquées dans la Lettre FFGym en vigueur.
- Les gymnastes de la catégorie EL 10 ans ne peuvent concourir en synchronisé que dans la filière NA, sauf demande de dérogation.

ACCÈS AU PODIUM :

- Les groupes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance[1] des gymnastes qui les composent
- Tous les groupes qui accèdent au podium sont récompensés
- De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls groupes composés de gymnastes licenciés dans le même club[1], au fur et à mesure du classement.

[1] l'appartenance à un même club est déterminée soit par le club principal, soit par le club secondaire

CONSTITUTION D'UN GROUPE SYNCHRONISÉ :

- Un gymnaste peut être remplacé si celui-ci est forfait en individuel, au plus tard 3 jours avant le début de la compétition (sauf CDF).
- Les groupes synchronisés peuvent être mixtes en EL 11-12 ans et EL 13-14 ans pour des gymnastes issus du même club.
- Il est possible de constituer des groupes synchronisés issus de clubs différents dans toutes les catégories, à condition qu'ils ne soient pas mixtes et que les deux gymnastes concourent en EL en TRI.

SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- Pour participer au CDF EL, il faut réaliser **:**
  - 1 fois les minima de sélection (difficulté + total) selon la Lettre FFGym TR TU de la saison en cours.
  - Lors des 4 compétitions sélectives :
    - S2 en région
    - S3 en inter-région
    - S4 en inter-région
    - Masters (compétition nationale)

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

- Lors du tour de qualification, chaque groupe doit réaliser un L2.
- Les 8 meilleurs groupes accèdent à la finale.
- Si le nombre de groupes sélectionnés au Championnat de France dans une catégorie est inférieur ou égal à 8, le tour de qualification est supprimé et seule la finale est organisée.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

MODALITÉS DE PARTICIPATION

» Nationale 1 : Une équipe est composée de 5 gymnastes masculins ou 5 gymnastes féminines (3 au minimum) nés en 2018 et avant. Les clubs engagent leurs équipes sélectionnées en précisant le nom des gymnastes.

» Nationale 2 et 3 : Une équipe est composée de 4 gymnastes masculins ou 4 gymnastes féminins (3 au minimum) nés en 2018 et avant. Les clubs engagent leurs équipes sélectionnées en précisant le nom des gymnastes.

» Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par niveau et un maximum de deux équipes sur les 3 niveaux.

» L'ordre d'inscription est l'ordre de passage des compétiteurs au sein de l'équipe.

» Les modifications sont possibles jusqu'à 5 jours avant la compétition. Après cette date, seules les modifications pour raisons médicales et sur justificatif sont acceptées, tant que la compétition n'est pas commencée.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

» Ce règlement est identique pour les filles et les garçons

» Il existe 3 niveaux lors de cette compétition :

NIVEAUX DE COMPÉTITION	NATIONALE 1	NATIONALE 2	NATIONALE 3
NOMBRE D'ÉQUIPES	10 équipes	10 équipes	16 équipes (les 1ère de chaque région à l'issue des S3 et S4 + complément par classement vertical national)
ÉQUIPE FORFAIT Remplaçants issus du classement vertical national	Pas de remplaçant	Pas de remplaçant	Remplaçants issus du classement vertical national

** Un club dont l'une des 2 équipes qualifiées pour les CDF par équipes est déclarée forfait, doit obligatoirement participer dans le niveau le plus élevé pour lequel il a obtenu une qualification.*

» Les clubs doivent présenter :

- Un juge pour 1 ou 2 équipes engagées
- Deux juges pour 3 ou 4 équipes engagées

» Les gymnastes d'une même équipe doivent porter des tenues identiques. Les hommes peuvent choisir de porter un short ou un sokol de même couleur pendant la compétition, indépendamment les uns des autres, sans pénalité. Toutefois, lors des présentations, ils doivent porter une tenue identique. En cas de manquement à cette règle, l'équipe sera pénalisée de 0.2 pt sur le total de chaque gymnaste qui la compose.

MODE DE SÉLECTION

» Ce système est basé sur des montées et descentes en N1, N2 et N3 ainsi qu'une qualification à l'issue des S3 et S4.

CLASSEMENT A L'ISSUE DES FINALES		CLASSEMENT A L'ISSUE DES FINALES		CLASSEMENT A L'ISSUE DES FINALES	
N1		N2		N3	
1	Clubs maintenus en N1	1	Clubs promus en N1	1	Clubs promus en N2
2		2		2	
3		3		3	
4		4	Clubs maintenus en N2	4	Doivent repasser par les sélections lors des S3 et S4 comme décrit au paragraphe "MONTÉES / DESCENTES"
5		5		5	
6		6		6	
7		7		7	
8	Clubs relégués en N2	8	Clubs relégués en N3	8	
9		9		9	
10		10		10	
				11	
				12	
				13	
				14	
				15	
				16	

CAS DE FORCE MAJEURE

» Si un gymnaste est absent le jour du CDFE ou des compétitions de sélection, en raison d'une convocation officielle de la FFGym à une manifestation internationale, le score obtenu lors des épreuves qualificatives de ladite compétition internationale, sera pris en compte, selon les modalités suivantes :

- Qualif CDFE : meilleur L2
- Finale CDFE : meilleur L2

» Dans le cas où les programmes des compétitions ne seraient pas compatibles, les scores obtenus lors du CDF précédent seront intégrés au score de l'équipe.

» Si aucun de ces points n'est applicable, la CNS statuera sur les modalités à mettre en oeuvre.

» Les demandes de dérogations devront être formulées auprès de la CNS, 10 jours avant la date de la compétition concernée à derogation@ffgym.fr (avec copie cnstr_tu@ffgym.fr).

MONTÉES / DESCENTES

NATIONALE 1

» Si l'un des 3 clubs promus est déjà représenté en N1, il reste en N2. Il sera remplacé par l'un des clubs suivants, selon le classement.

NATIONALE 2

» À l'issue des CDFE :
- Les clubs classés 8e, 9e et 10e de N2 sont relégués en N3.
- Les 3 premiers clubs de N3 sont promus en N2 (dans le respect du paragraphe « Modalités de participation »). Si la N2 n'est pas complète, les clubs N3 seront intégrés à la N2, dans l'ordre du classement des CDFE (après les 3 clubs promus).
- Si l'un des 3 clubs promus est déjà représenté en N2, il reste en N3. Il sera remplacé par l'un des clubs suivants, selon le classement.

» Un club rétrogradé de la N1 à la N2 qui possède déjà une équipe en N2, est reversé en N3 de manière à conserver une équipe en N2 et une équipe en N3.

NATIONALE 3

» Les places restantes en N3 seront attribuées selon les modalités suivantes :
- Seul le meilleur L2 de chaque gymnaste est conservé à l'issue de la S3 et de la S4. Un seul L2 est pris en compte sur les 4 possibles.
- L es 3 meilleurs L2 sont additionnés pour chaque club. Pour les clubs déjà représentés en N1 ou N2, les L2 classés 4e, 5e et 6e seront comptabilisés. La meilleure équipe féminine et la meilleure équipe masculine de chaque région est sélectionnée en N3.
- Si le 1er club de ce classement est déjà représenté en N3, la place est attribuée au 2ème et ainsi de suite.
- Pour compléter la N3, toutes les autres équipes font l'objet d'un classement vertical national. Les 3 meilleures équipes de ce classement intègrent la N3

» En cas de défection d'une équipe en N3, l'équipe remplaçante est issue du classement vertical national, dans l'ordre du classement.

» Un club qui a déclaré forfait lors du CDF Equipes précédent, devra repasser par les sélections lors des S3 et S4 pour prétendre à concourir en N3.

CAS D'EX AEQUO

» Pour tous les cas d'ex æquo se référer au chapitre « Règlementation Générale» du Règlement Technique en vigueur.

CAS PARTICULIERS POUR LA PARTICIPATION EN N1

Gymnastes autorisés à concourir :

- Chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (10 gymnastes au maximum) et transmettre à la FFGym la liste correspondante.

Gymnastes formés localement

» Pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement trois gymnastes formés localement (GFL).

» Le Gymnaste Formé Localement est le gymnaste qui :
- a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
- et qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

» **L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.*

PROGRAMME

ÉPREUVE QUALIFICATIVE

» Dans toutes les divisions, les équipes sont réparties en groupes selon un tirage au sort.

» L'épreuve qualificative se compose :
- en Nationale 1 : d'un L2 pour seulement 4 des 5 gymnastes composant l'équipe.
- en Nationale 2 et 3 : d'un L2 pour chacun des 4 gymnastes des clubs.

» L'exercice L2 n'est pas soumis à des minima ou maxima de difficulté.

» Les 3 meilleures notes sont additionnées pour donner le score du club.

» ÉPREUVE FINALE

» Les 5 premiers clubs de chaque niveau sont qualifiés pour la finale.

» Les 5 équipes finalistes sont partagées en deux séries de 10 gymnastes (2 gymnastes par équipe et par série).L'ordre de passage des équipes est l'inverse du classement de l'épreuve qualificative.L'ordre de passage au sein d'une même équipe est le même que lors de l'épreuve qualificative pour la Nationale 2 et la Nationale 3.

» L'épreuve finale se compose d'un L2 pour 4 des gymnastes des clubs finalistes, après remise à zéro des scores à l'issue de l'épreuve qualificative.

» Les 3 meilleures notes sont additionnées pour chaque équipe pour donner le score final du club.

PARA TRAMPOLINE

GÉNÉRALITÉS

» La compétition Para Trampoline est une compétition individuelle ouverte aux gymnastes en situation de handicap.

» Celle-ci se déroule en même temps que les compétitions de la filière Fédérale.

» Les gymnastes qui nécessitent le port d'un équipement spécifique devront obtenir l'autorisation préalable par la Commission Nationale Spécialisée Trampoline. Cette demande, accompagnée de toutes les informations nécessaires (matériel, photos éventuelles, etc.) devra être faite au plus tard, 10 jours avant la date de la compétition à cnstr_tu@ffgym.fr

» Les gymnastes Para Trampoline ont accès au Trophée Fédéral selon les mêmes conditions que les gymnastes de la filière Fédérale.

PROGRAMME ET CONDITIONS PARTICULIÉRES

PROGRAMME DE COMPÉTITION					
		7-10 ans	11-14 ans	15-16 ans	17 ans et +
Passage 1	Exercices	Deux L2 de 10 éléments (identiques ou différents) notés en exécution, difficulté et bonus. Adaptations possibles (voir plus bas). Le meilleur des deux L2 compte.			
Passage 2					

» Les gymnastes Para Trampoline doivent respecter les restrictions indiquées dans le tableau ci -après :

RESTRICTIONS PAR CATÉGORIE				
	7-10 ans	11-14 ans	15-16 ans	17 ans et +
RESTRICTIONS	Au plus, 1 élément comportant 360° de salto maximum, sans vrille	Au plus, 2 éléments comportant 360° de salto maximum, avec 180° de vrille maximum	Au plus, 3 éléments comportant 360° de salto maximum, avec 360° de vrille maximum	
En cas de non-respect des restrictions : -2 pts par élément				

CALCUL DU SCORE DU GYMNASTE

» Le score de chaque exercice s'obtient par l'addition des notes E + H + T + D.

EXECUTION

» L'exécution est attribuée au gymnaste en fonction de la qualité globale de réalisation de son exercice (et non élément par élément). La note d'exécution est évaluée selon un barème allant de 5 points (qualité de réalisation la moins satisfaisante) à 10 points (qualité de réalisation parfaite), avec une attribution possible par demi-point.

» La stabilité finale est intégrée dans la note d'exécution globale décrite au paragraphe précédent.

» Cette note d'exécution est attribuée par chaque juge E. Comme dans les autre s filières, les notes les + hautes et les notes les + basses sont supprimées ; les 2 notes restantes sont additionnées pour donner la note d'exécution totale du gymnaste (minimum 10 points, maximum 20 points)

DIFFICULTÉ

» Les valeurs de difficulté sont identiques à celles utilisées par les compétitions des autres filières.

TEMPS DE VOL ET DEPLACEMENT

» Le Temps de vol est évalué par la machine : les 10 premiers éléments dès le début de l'enchaînement seront pris en compte.

» La note de HD est prise également sur les 10 premiers éléments soit par la machine, soit par le juge HD.

ADAPTATIONS RÉGLEMENTAIRES

POUR LA FILIÉRE PARA TRAMPOLINE

TOLÉRANCES

» Certaines adaptations sont autorisées sans pénalité dans la filière Para Trampoline :
- fractionnement de l'exercice
- chandelles intermédiaires
- usage du tapis de parade pour tout ou partie de l'exercice
- réception à 4 pattes
- répétitions pour tous les éléments (sans limitation)
- intervention gestuelle ou orale de l'entraîneur

» Un bonus gradué de 0, 1, 2, ou 3 points en fonction de l'utilisation des tolérances sera appliquée par le JA :
- 0 tolérance utilisée = 3 pts
- 1 ou 2 tolérances utilisées = 2 pts
- 3 ou 4 tolérances utilisées = 1 pt
- 5 ou 6 tolérances utilisées = 0 p

CLASSEMENT

» Le classement est effectué par l'addition de l'ensemble des critères de notation et des bonus. Le gymnaste ayant obtenu le score le plus élevé remporte la compétition, et ainsi de suite.

» Les gymnastes classés 1er, 2e et 3e reçoivent une médaille de classement. Les gymnastes classés après la 3e place, reçoivent une médaille de participation.

TROPHÉE FÉDÉRAL

» Le Trophée Fédéral est une compétition qui se déroule pendant le Festigym.

» Le Trophée Fédéral est une compétition individuelle ouverte à tous les gymnastes de la filière Para Trampoline ayant participé à au moins une compétition dans une catégorie Para Trampoline pendant la saison.

» Les gymnastes Para Trampoline participent dans des catégories spécifiques et peuvent être intégrés au classement par équipes (du niveau FE).

PROGRAMME

» Le Trophée Fédéral se compose :
- D'une épreuve qualificative comportant 2 exercices L2 répondant aux mêmes règlement, restrictions et tolérances que lors de la saison « régulière ».
- D'une épreuve finale, réservée aux 8 meilleurs gymnastes, par catégorie, à l'issue du tour de qualification. Lors de la finale, chaque gymnaste réalise un L2 selon les mêmes modalités qu'en qualification.

3.

Organisation Compétitive TUMBLING

p42 ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

p43 GÉNÉRALITÉS

p49 FÉDÉRAL

p52 PERFORMANCE

p61 ÉLITE

p66 CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Vous retrouverez les abréviations et définitions suivantes dans le règlement technique et la lettre FFGym.

- **FIG :** Fédération Internationale de Gymnastique
- **FFGym :** Fédération Française de Gymnastique
- **RTF :** Représentant Technique Fédéral
- **DTN :** Directeur Technique National
- **DHN :** Directeur du Haut Niveau
- **CNS :** Commission nationale spécialisée
- **L1 :** Libre 1
- **L2 :** Libre 2
- **FE :** Fédérale
- **NA :** Nationale
- **N1 :** Nationale 1 (CDFE)
- **N2 :** Nationale 2 (CDFE)
- **EL :** Élite
- **JA :** Juge arbitre
- **E :** Exécution
- **D :** Difficulté
- **pt / pts :** point(s)
- **S1 :** Sélective 1
- **S2 :** Sélective 2
- **S3 :** Sélective 3
- **CDF :** Championnat de France
- **CDFE :** Championnats de France par équipes
- **GFL :** Gymnastes formés localement
- **CMGA :** Compétition mondiale par groupe d'âge

DEMANDES PARTICULIÈRES

LISTE DES COURRIELS À CONTACTER POUR LES DEMANDES PARTICULIÈRES	
Surclassement	derogation@ffgym.fr
Rattrapage CDF	cnstr_tu@ffgym.fr
Dérogation de territoire	cnstr_tu@ffgym.fr
Validation des triples rotations	validationdiff@ffgym.fr
Absence pour convocation FFGym (CDFE)	derogation@ffgym.fr et cnstr_tu@ffgym.fr

GÉNÉRALITÉS

LES JURYS

» Le Code FIG en vigueur (2025-2028) est appliqué (sauf cas spécifiquement mentionnés dans cette brochure ou dans la lettre FFGym).

» Obligation est faite à tous les clubs d'engager au moins un(e) juge licencié(e) (deux au maximum) pour toute la durée de la compétition.

» **Composition des jurys**

	FÉDÉRAL		NATIONAL	ÉLITE
	Compétitions régionales	Trophée Fédéral		
Juge arbitre	1	1	1	1
Juge à l'exécution[1] (juges 1 à 6)	2 ou 4 ou 6	4 ou 6	4 ou 6	4 ou 6
Juge à la difficulté[2] (juges 7 et 8)	0 ou 1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2

[1] choisir l'une ou l'autre des options, en fonction du nombre de juges disponibles

[2] cette fonction peut être exercée par le JA

» **Exigence de niveau des juges par filière et par compétition:**

Compétitions	Filières	Niveau des juges				
		1	2	3	4	5
Compétition régionale	FE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Trophée Fédéral	FE		Oui	Oui	Oui	Oui
S1 à S3	NA		Oui	Oui	Oui	Oui
	EL			Oui	Oui	Oui
CDFE	NA 1			Oui	Oui	Oui
	NA 2			Oui	Oui	Oui
	NA 3		Oui	Oui	Oui	Oui
Masters	EL			Oui	Oui	Oui
CDF	NA			Oui	Oui	Oui
	EL				Oui	Oui

» **Exigence de niveau des juges par fonction exercée :**

NIVEAUX	Filières	Note E	Note D	JA
1	FE	X	X	
	NA			
	EL			
2	FE	X	X	
	NA	X	X	
	EL			
3	FE	X	X	
	NA	X	X	
	EL	X*	X*	
4	FE	X	X	X
	NA	X	X	
	EL	X	X	
4A	FE	X	X	X
	NA	X	X	X
	EL	X	X	X
5	FE	X	X	X
	NA	X	X	X
	EL	X	X	X

* Sauf CDF

RÉUNION DES JUGES

» La réunion des juges précédant la compétition est obligatoire (au Trophée Fédéral, la présence à la réunion des juges n'est obligatoire que pour les juges désignés par tirage au sort qui aura lieu préalablement à la compétition).

» Lors des compétitions nationales, l'absence de juge entraîne une amende de 305 € par jour de compétition. Elle doit être réglée, par le club, auprès du directeur de la compétition avant le début des épreuves.

» En cas d'absence ou de retard d'un juge à la réunion de juge, ou pendant la compétition, c'est le juge « réserve » qui le remplace. L'amende pour défaut de juge devra être réglée.

» Les compétiteurs juges sont interdits.

LE JUGEMENT

CALCUL DES NOTES

Notes d'exécution

» Pour toutes les catégories :

- se référer au point 18.2 (et suivants) du Code FIG 2025-2028.

Notes de difficulté

» Pour la filière Fédérale :

- la valeur des éléments est la valeur FFGym

» Pour les catégories Nationales (sauf 17 et +)

- la valeur des éléments est la valeur FFGym.

» Pour les catégories Nationales 17 et + et Elite :

- la valeur des éléments est la valeur FIG

Éléments	Symboles	Valeurs FIG Catégories Élites National 17 et +	Valeurs FFGym Autres catégories
Saut extension	!	Interdit	Interdit (0,00 en Fédéral)
Roue	X	0,10	0,00
Rondade	(	0,10	0,10
Flip	f	0,10	0,10
Saut de mains	S	0,10	0,10
Tempo	^	0,20	0,40
Salto latéral groupé	- o x	0,50	0,50
Salto latéral carpé	- < x	0,60	0,60
Salto latéral tendu	- / x	0,60	0,60
Salto arrière groupé	- o	0,50	0,50
Salto arrière carpé	- <	0,60	0,60
Salto arrière tendu	- /	0,60	0,60
Salto avant groupé	. – o	0,60	0,60
Salto avant carpé	. - <	0,70	0,70
Salto avant tendu	. - /	0,70	0,70
Barani	. 1	0,80	1,10
Demi-vrille	1	0,70	1,00
Vrille	2	0,90	1,20
Vrille avant	2	1,00	1,30
Vrille et demi	3	1,10	1,40
Vrille et demi avant	.3	1,20	1,50
Double vrille	4	1,30	1,60
Double vrille et demi	5	1,60	1,90
Triple vrille	6	1,90	2,20
Double arrière groupé	- - o	2,00	2,60
Double arrière carpé	- - <	2,20	2,80
Double arrière tendu	- - /	2,40	3,00
Double arrière Eouzan	- - Y	2,40	3,00
Double avant groupé	. - - o	2,40	3,00
Double avant carpé	. - - <	2,60	3,20
Double salto latéral groupé	- - o x	2,00	Interdit
Double salto latéral carpé	- - < x	2,20	Interdit
Demi double avant groupé	1 – o	2,20	2,80
Demi double avant carpé	1 - <	2,40	3,00
Double arrière groupé demi	- 1 o	2,20	2,80
Double arrière tendu demi	- 1 /	2,60	3,20
Full in groupé	2 - o	2,40	3,00
Full in carpé	2 - <	2,60	3,20

Full in tendu	2 - /	2,80	3,40
Back full puck (groupé)	- 2 o	2,40	3,00
Back full tendu	- 2 /	2,80	3,40
Back full Eouzan	- 2 Y	2,80	3,40
Full in half out groupé	2 1 o	2,80	3,40
Full in half out tendu	2 1 /	3,00	3,60
Double full in back groupé	4 - o	3,20	3,80
Double full in back carpé	4 - <	3,40	4,00
Double full in back tendu	4 - /	3,60	4,20
Full full groupé (FIFO)	2 2 o	3,20	3,80
Full full demi groupé (FIFO demi)	2 3 o	3,80	4,40
Full full tendu (FIFOL)	2 2 /	3,60	4,20
Full full demi tendu (FIFOL demi)	2 3 /	4,20	4,80
Miller groupé	2 4 o 3 3 o	4,40	Interdit
Miller tendu	2 4 / 3 3 /	4,80	Interdit
Double full double full tendu (Killer)	4 4 /	6,40	Interdit
Triple arrière groupé	- - - o	4,50	Interdit
Triple arrière carpé	- - - <	5,10	Interdit
Triple arrière tendu	- - - /	5,70	Interdit
Full back back groupé	2 - - o	6,30	Interdit
Full back back carpé	2 - - <	6,90	Interdit

Bonus de difficulté :

» Pour les Hommes (sauf Élite Senior) :

- le 2ème élément, 3ème élément etc. d'une valeur supérieure ou égale à 2,00 pts de difficulté réalisé dans une même série sera bonifié d'1 pt à la difficulté (1 seule fois).

» Pour les Élite Senior Hommes :

- Le 2ème élément, 3ème élément etc. d'une valeur supérieure ou égale à 4,4 pts réalisé dans une même série sera bonifié d'un point à la difficulté (à chaque fois).

» Pour les Femmes :

- le 2ème élément, 3ème élément etc. d'une valeur supérieure ou égale à 2,00 pts de difficulté réalisé dans une même série sera bonifié d'1 pt à la difficulté (à chaque fois).

Total points

» Pour toutes les catégories, le total d'une série de tumbling est calculé comme suit :

- Total des 2 médianes d'exécution + difficulté – pénalités

» Se référer au point 16.2.6 du Code FIG 2025-2028

LES EXERCICES DE COMPÉTITION

- Les programmes compétitifs sont définis dans les pages suivantes, classés par filières.
- A l'exception des éléments suivants : rondade, flip, tempo , vrille arrière, aucun autre élément ne peut être répété dans une même phase de compétition.
- Les vrilles arrières peuvent être réalisées un maximum de trois fois par exercice. Une vrille arrière ne peut être réalisée qu'une seule fois en 8e élément au cours d'une même phase de compétition.
- Toute série doit se terminer par un salto. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de 2 pts par le JA (se référer au point 15.5 du Code FIG 2025-2028). En catégorie fédérale, le saut extension est autorisé à la place du salto final.
- Chaque série doit se terminer sur les pieds, sur l'aire ou la zone de réception ou la piste de tumbling, sinon le dernier élément n'est pas comptabilisé. (se référer au point 15.1 du Code FIG 2025-2028)
- Le DHN, le RTF et le JA se réservent le droit de faire changer ou interdire un élément, ou la participation d'un compétiteur, si cet élément représente un danger pour son intégrité physique.
- **Pour davantage d'informations sur les dispositions particulières concernant les juges, se référer au chapitre "Réglementation Générale" du Règlement Technique en vigueur.**

LES COMPÉTITIONS

LES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

- Les compétitions sélectives interrégionales, les Masters et les CDF sont des compétitions exclusivement individuelles.
- Leurs programmes diffèrent selon les filières, les catégories, et la nature des compétitions.

LES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

- Les Championnats de France par équipes (CDFE) et le Trophée Fédéral sont les deux seules compétitions par équipes.

LES 3 FILIÈRES DE COMPÉTITION

La filière FÉDÉRALE (FE)

- Cette filière est destinée aux débutants et initiés.
- Sa finalité est le Trophée Fédéral.
- Ces compétitions sont exclusivement par équipes.
- Le Trophée Fédéral donne également lieu à un classement individuel par catégorie d'âge.
- Les régions sont libres de prévoir un classement individuel pour les compétitions se déroulant sur leur territoire.

La filière NATIONALE (NA)

- Cette filière est destinée aux initiés et confirmés.
- Ces compétitions donnent lieu à un classement individuel.
- Sa finalité est le CDF.

La filière ÉLITE (EL)

- Cette filière est destinée aux confirmés et experts.
- Ces compétitions donnent lieu à un classement individuel.
- Sa finalité est le CDF.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

Changement de filière au cours d'une même saison

- Un gymnaste peut participer à une compétition sélective en NA ou en EL.
- Il devra participer à la finalité nationale de la filière la plus élevée pour laquelle il a obtenu sa qualification.

Accès à la finale

- Des finales sont organisées aux championnats de France et aux Masters. Pour les autres compétitions, les régions organisatrices ont la liberté de les organiser.
- Les 8 meilleurs compétiteurs des phases qualificatives accèdent à la finale. Les 8 meilleurs compétiteurs de nationalité française participent à la finale (ou à la Finale 1) quel que soit le nombre de gymnastes de nationalité étrangère finalistes.
- Pour les catégories concernées, les 4 meilleurs compétiteurs de la Finale 1 accèdent à la finale 2.
- Les 4 meilleurs compétiteurs de nationalité française participent à la finale 2 quel que soit le nombre de gymnastes de nationalité étrangère finalistes.

Conditions de réalisation des éléments à haute valeur de difficulté

- Les éléments appartenant aux familles suivantes ne peuvent être réalisés en compétition qu'après validation préalable par l'entraîneur national ou son représentant :
  - Doubles rotations avec 3 vrilles ;
  - Doubles rotations avec 4 vrilles ;
  - Triples rotations sans vrille ;
  - Triples rotations avec vrilles.
- Pour les familles « Doubles rotations avec 3 vrilles » et « Doubles rotations avec 4 vrilles », la validation est accordée sans distinction de position du corps.
- Pour les familles « Triples rotations sans vrille » et « Triples rotations avec vrilles », chaque position doit etre présentée et validée séparément.
- La validation porte sur la capacité du gymnaste à réaliser les éléments concernés dans des conditions de sécurité satisfaisantes.
- La demande de validation doit être faite par courriel (à validationdiff@ffgym.fr) au moins 10 jours avant la compétition, accompagnée de vidéos.
- Les vidéos doivent être présentées en condition de compétition (pas de réception en fosse). Les acrobaties validées après plusieurs tempos et/ou flips ne pourront être réalisées en compétition qu'au terme d'une série composée de tempos et/ou flips. Dans le cas où elles sont présentées au terme d'une série qui comporte au minimum un double arrière tendu, elles pourront être réalisées en compétition dans toutes les configurations.
- Cette réglementation concerne les gymnastes âgés de 15 ans au minimum dans la saison sportive et qui évoluent dans la Filière Elite. Les autres gymnastes n'ont pas la possibilité de présenter ces acrobaties.
- Après 2 années consécutives sans compétition, les gymnastes doivent repasser par le processus de validation.

- Le non-respect de cette procédure interdit l'inscription sur la liste officielle des gymnastes autorisés.
- Un gymnaste qui réalise, en compétition, un élément de difficulté supérieure ou égale à 4,4 pts sans être inscrit sur la liste officielle sera immédiatement disqualifié de la compétition.
- Les gymnastes de nationalité étrangère possédant une licence à la FFGym peuvent réaliser ces éléments s'ils les ont déjà présentés lors d'une compétition internationale "de référence" (Championnat d'Europe, du Monde, Circuit Coupe du Monde, Jeux Mondiaux). Ils doivent pour cela envoyer une vidéo de leur choix de la compétition à l'adresse indiquée afin d'être référencé sur la liste des gymnastes autorisés.

FÉDÉRAL

CIRCUIT COMPÉTITIF

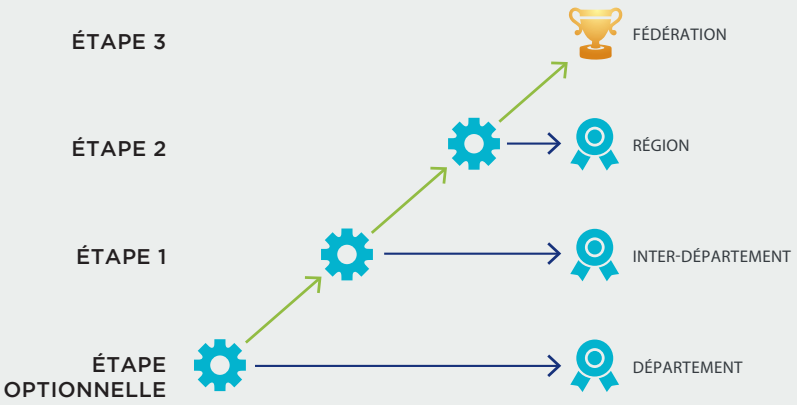

- Chaque région doit organiser une finale pour les gymnastes ne participant pas au Trophée Fédéral.
- Le niveau territorial de cette finale est à l'initiative de la région.

GÉNÉRALITÉS

CATÉGORIES COMPÉTITIVES

- Fédérale A 8 ans et +
- Fédérale B 8 ans et +
- Fédérale B 8-12 ans

ENGAGEMENT AU TROPHÉE FÉDÉRAL (QUI A LIEU LORS DU FESTIGYM)

- Les équipes ayant participé à une compétition interdépartementale et/ou régionale sont sélectionnées pour le Trophée Fédéral.
- Les clubs peuvent modifier la composition de leur équipe.
- Les gymnastes qualifiés pour les championnats de France en Filière Nationale ne peuvent pas participer au Trophée Fédéral.
- Les gymnastes de la Filière Elite ne sont pas autorisés à concourir. Un gymnaste n'est pas autorisé à participer la même saison au Trophée Fédéral et au Championnat de France par équipes N1 ou N2.

LE MATÉRIEL EN RÉGION

- Tout type de support (fast track, piste de tumbling, piste gonflable, piste d'acro...).

LE MATÉRIEL AU TROPHÉE FÉDÉRAL

- Piste gonflable de 15 mètres de long.
- Course d'élan à hauteur de piste de 6 mètres de long minimum.
- Aire de réception à hauteur de piste de 3 mètres de large sur 6 mètres de long.
- Les paramètres de la piste gonflable ne peuvent être modifiés en cours de compétition que par le JA et pour des raisons de sécurité.

TENUE DES COMPÉTITEURS

- Pour les femmes : justaucorps ou t-shirt uni près du corps et/ou cycliste ou short uni autorisés, chaussons et/ou chaussettes ou pieds nus.
- Pour les hommes : léotard et short ou t-shirt uni près du corps et/ou cycliste uni autorisés, chaussons et/ou chaussettes ou pieds nus.
- Les gymnastes d'une même équipe doivent porter une tenue identique. En cas d'équipe mixte, la couleur dominante de la tenue des filles et des garçons doit être similaire.
- Les tenues représentant une nation sont interdites.

LES JUGES POUR LE TROPHÉE FÉDÉRAL

- Tout club qui engage une équipe doit engager un juge de niveau 2 minimum
- Un tirage au sort déterminera les juges sélectionnés pour officier le jour de la compétition
- La composition du jury sera publiée sur le mini-site du Festi-Gym

TROPHÉE FÉDÉRAL

- Les compétitions sont exclusivement par équipes. Les équipes peuvent être mixtes et composées de 3 à 4 gymnastes d'un même club.
- Un club peut engager jusqu'à 2 équipes par catégorie.
- La composition de l'équipe peut être modifiée jusqu'à 5 jours avant la compétition. Après cette date, seules les modifications pour raisons médicales et sur justificatif sont acceptées, tant que la compétition n'est pas commencée.
- Les 4 premières équipes du classement Fédéral A 8 ans et + sont sélectionnées pour le Championnat de France par équipe en catégorie Nationale 3 de la saison suivante.

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- A l'issue des compétitions par équipe, un classement individuel mixte sera réalisé en Fédéral A 8 ans et +, en Fédéral B 8-12 ans et en Fédéral B 8 ans et + pour chacune des catégories d'âge suivantes :
  - 8-10 ans
  - 11-13 ans (11-12 ans pour le Fédéral B 8-12 ans)
  - 14 ans et +

LE PROGRAMME DE COMPÉTITION

PROGRAMME FÉDÉRAL A		
Épreuves		**Modalités d'évaluation**
ACROBATIE	1 série de 1, 2 ou 3 éléments	Seul le dernier élément est évalué en exécution sur 2 points et en difficulté Les pénalités de réception sont appliquées L'élément prend la valeur de difficulté du code FFGym
L1	Une série de 5 éléments	Le saut en extension est autorisé pour conclure la série de 5 éléments Les répétitions sont autorisées au sein de la série et d'une série à l'autre, cependant, les 2 séries ne doivent pas être strictement identiques. Dans ce cas, une pénalité de 1,0 pt par le JA sera appliquée. En cas de chute survenue avant la fin du 3e élément, un second essai est accordé au gymnaste. Il écope alors d'une pénalité de 2,0 pts par le JA. Au second essai, en cas de chute, seuls les éléments réalisés sont pris en compte.
L2	Une série de 5 éléments	

PROGRAMME FÉDÉRAL B		
Épreuves		**Modalités d'évaluation**
ACROBATIE	1 série de 1, 2 ou 3 éléments	Seul le dernier élément est évalué en exécution sur 2 points et en difficulté. Les pénalités de réception sont appliquées. L'élément prend la valeur de difficulté du code FFGym.
L1	Un passage de 5 éléments	Les 5 éléments peuvent être enchainés ou non. Deux arrêts au maximum sont tolérés au sein du passage. Un élan complémentaire est toléré entre chaque partie de l'enchainement. En cas de chute, le gymnaste peut poursuivre son passage. Un bonus de 0,5 pt est appliqué sur la note de difficulté si la série ne présente aucun arrêt. **Exigences :** Au moins un élément en avant et un élément en arrière doivent être présentés. La rondade ne peut être considérée pour compléter ces exigences. Chaque exigence manquante sera pénalisée de 2 pts par le Juge à la Difficulté. Le passage doit se conclure par un salto ou un saut en extension. Le saut en extension ne peut être comptabilisé qu'en 5ème élément. Aucun salto ne peut être répété.
L2	Une série de 5 éléments	Le saut en extension est autorisé pour conclure la série de 5 éléments. En cas de chute survenue avant la fin du 3e élément, un second essai est accordé au gymnaste. Il écope d'une pénalité de 2,0 pts par le JA. Au second essai, en cas de chute, seuls les éléments réalisés sont pris en compte. Les répétitions sont autorisées au sein du L2.

- Les répétitions sont autorisées d'un passage à l'autre.
- Sont interdits :
  - En Fédéral A, les éléments de valeur supérieure à 2,6 pts (Valeur FFGym)
  - En Fédéral B, les éléments de valeur supérieure à 1,2 pt (Valeur FFGym).
- Le total de points est obtenu par l'addition du score des 3 passages.
- La compétition débute par l'élément acrobatique puis par les deux séries libres.

PERFORMANCE

CIRCUIT COMPÉTITIF

SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

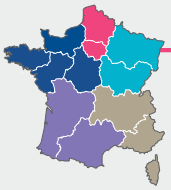

1 SÉLECTIVE DANS 4 DES 5 INTER-RÉGIONS PAR ROULEMENT

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À
3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES

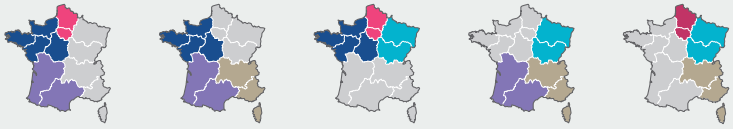

- Un club peut participer au maximum à 3 sélectives :
  - 2 issues de son propre territoire ou des 2 territoires frontaliers prédéterminés
  - 1 dans un autre territoire
- Pour les 11-12 ans, se référer à la répartition de la Filière Elite.

CATÉGORIE NATIONALE 9-10 ANS MIXTE

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

» La compétition est composée de 4 épreuves réparties en 2 blocs :

- Bloc 1 : Épreuve d'acrobatie + épreuve de vitesse
- Bloc 2 : Épreuve imposée + une épreuve libre

» Le total de points est obtenu par l'addition des deux blocs.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Les qualifications : la compétition est composée de 2 épreuves libres et 1 épreuve d'acrobatie

» La finale : la compétition est composée d'une unique épreuve libre.

» Les scores sont remis à 0 à l'issue des qualifications.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" NATIONALE 9-10 ANS			
Épreuves			Modalités d'évaluation
BLOC 1	ACROBATIE	2 passages de 2 ou 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Les 2 passages peuvent être identiques. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Le meilleur score des deux passages sera pris en compte pour la note finale de l'épreuve • Bonus de 0,3 pt pour "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre
	VITESSE	Parcourir 12 mètres le plus rapidement possible soit en série de flips, soit en série de tempos, soit en un mix des deux. Deux essais sont réalisés, le meilleur temps compte pour le total de l'épreuve.	• La série débute obligatoirement par une rondade. • La distance est matérialisée par une ligne tracée pour le départ sur la piste, et la ligne de séparation piste / réception pour l'arrivée. • Le départ se fait obligatoirement sur la piste de tumbling (interdiction de partir de la piste d'élan). • La pose des mains (de la rondade) ne doit pas dépasser la ligne de départ. • La pose des mains déclenche le chronomètre, et le franchissement de la ligne de séparation piste / réception arrête le chronomètre. • Le franchissement, par un rebond, de la ligne de fin, est autorisé. • Un coefficient est appliqué en fonction du nombre de tempos réalisés : x1,0 : moins de 2 tempos. x0,9 : au moins 2 tempos. x0,8 : que des tempos • Le meilleur temps (après application du coefficient) sera pris en compte pour la note finale de l'épreuve. • Si un gymnaste ne va pas au bout de l'épreuve, ou s' il pose les mains après la ligne de départ, un temps de 10 secondes lui sera attribué.
BLOC 2	IMPOSÉ	Réaliser la série suivante : Rondade, flip,flip, flip, salto arrière groupé.	• La note finale de l'épreuve est constituée uniquement de la note d'exécution • Tout changement dans la composition de l'imposé entraîne une pénalité de 1 pt sur le score de la série, pénalité appliquée par le JA, pour chacun des éléments modifiés.
	LIBRE	Réaliser une série de 5 éléments avec au moins un salto en 5ème élément.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym) • Le salto groupé peut-être répété en libre.

PROGRAMME "CHAMPIONNAT DE FRANCE" NATIONALE 9-10 ANS			
Épreuves			**Modalités d'évaluation**
Qualification	L1	Réaliser une série de 5 éléments	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
	L2	Réaliser une série de 5 éléments	
	ACROBATIE	2 passages de 2 ou 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Les 2 passages peuvent être identiques. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Le meilleur score des deux passages sera pris en compte pour la note finale de l'épreuve. • Bonus de 0,3 pt pour "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre
Finale	LIBRE	Réaliser une série de 5 éléments	» Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).

» Dans le cas où 4 gymnastes minimum sont sélectionnés aux Championnats de France pour chacun des genres, la catégorie sera scindée en :
- Nationale 9-10 ans Homme
- Nationale 9-10 ans Femme.

CATÉGORIE NATIONALE 11-12 ANS

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

» La compétition est composée de 4 épreuves réparties en 2 blocs :

- Bloc 1 : Épreuve d'acrobatie + épreuve de vitesse
- Bloc 2 : Épreuve imposée + une épreuve libre

» Le total de points est obtenu par l'addition des deux blocs.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Les qualifications : la compétition est composée de 2 épreuves libres et 1 épreuve d'acrobatie

» La finale : la compétition est composée d'une unique épreuve libre.

» Les scores sont remis à 0 à l'issue des qualifications.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" NATIONALE 11-12 ANS			
Épreuves			Modalités d'évaluation
BLOC 1	ACROBATIE	2 passages de 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Les 2 passages peuvent être identiques. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Le meilleur score des deux passages est pris en compte pour la note finale de l'épreuve. • . Bonus de 0,3 pt pour une réception "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.
BLOC 1	VITESSE	Parcourir 15 mètres le plus rapidement possible soit en série de flips, soit en série de tempos, soit en un mix des deux. Deux essais sont réalisés, le meilleur temps compte pour le total de l'épreuve.	• La série débute obligatoirement par une rondade. • La distance est matérialisée par une ligne tracée pour le départ sur la piste, et la ligne de séparation piste / réception pour l'arrivée. • Le départ se fait obligatoirement sur la piste de tumbling (interdiction de partir de la piste d'élan). • La pose des mains (de la rondade) ne doit pas dépasser la ligne de départ. • C'est la pose des mains qui déclenche le chronomètre, et c'est le franchissement de la ligne de séparation piste / réception qui arrête le chronomètre. • Le franchissement, par un rebond, de la ligne de fin, est autorisé. • Un coefficient est appliqué en fonction du nombre de tempos réalisés : x1,0 : moins de 2 tempos. x0,9 : au moins 2 tempos. x0,8 : que des tempos • Le meilleur temps (après application du coefficient) sera pris en compte pour le total final de l'épreuve. (cette note viendra en déduction des autres notes des autres épreuves) • Si un gymnaste ne va pas au bout de l'épreuve, ou s' il pose les mains après la ligne de départ, un temps de 10 secondes lui sera attribué.
BLOC 2	IMPOSÉ	Réaliser la série suivante : rondade, flip, tempo, flip, salto arrière carpé.	• Tout changement dans la composition de l'imposé entraîne une pénalité de 1 pt sur le score de la série, pénalité appliquée par le JA, pour chacun des éléments modifiés. • Il n'y a pas de note de difficulté.
BLOC 2	LIBRE	Réaliser une série de 8 éléments	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Le salto carpé peut-être répété en libre.

PROGRAMME "CHAMPIONNAT DE FRANCE" NATIONALE 11-12 ANS			
Épreuves			**Modalités d'évaluation**
Qualification	L1	Réaliser une série de 5 éléments	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
	L2	Réaliser une série de 8 éléments	
	ACROBATIE	2 passages de 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Les 2 passages peuvent être identiques. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Le meilleur score des deux passages est pris en compte pour la note finale de l'épreuve. • Bonus de 0,3 pt pour une réception "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.
Finale	LIBRE	Réaliser une série de 8 éléments	» Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).

CATÉGORIE NATIONALE 13-14 ANS

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

» La compétition est composée de 4 épreuves réparties en 2 blocs.

- Bloc 1 : Épreuve d'acrobatie + épreuve de vitesse
- Bloc 2 : Deux séries libres

» Le total de points est obtenu par l'addition des deux blocs.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Les qualifications : la compétition est composée d'une épreuve d'acrobatie et de 2 épreuves libres.

» La finale : la compétition est composée d'une unique épreuve libre.

» Les scores sont remis à 0 à l'issue des qualifications.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" NATIONALE 13-14 ANS			
Épreuves			Modalités d'évaluation
BLOC 1	ACROBATIE	2 passages de 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Les 2 passages peuvent être identiques. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Le meilleur score des deux passages est pris en compte pour la note finale de l'épreuve. • Bonus de 0,3 pt pour une réception "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.
	VITESSE	Parcourir 15 mètres le plus rapidement possible soit en série de flips, soit en série de tempos, soit en un mix des deux. Deux essais réalisés, le meilleur temps compte pour le total de l'épreuve.	• La série débute obligatoirement par une rondade. • La distance est matérialisée par une ligne tracée pour le départ sur la piste, et la ligne de séparation piste / réception pour l'arrivée. • L'élan est de 8m, la ligne de départ sera matérialisée par une ligne tracée sur la piste d'élan. • La pose des mains (de la rondade) ne doit pas dépasser la ligne de départ. • C'est la pose des mains qui déclenche le chronomètre, et c'est le franchissement de la ligne de séparation piste / réception qui arrête le chronomètre. • Le franchissement, par un rebond, de la ligne de fin, est autorisé. • Un coefficient est appliqué en fonction du nombre de tempos réalisés : x1,0 : moins de 2 tempos. x0,9 : au moins 2 tempos. x0,8 : que des tempos
BLOC 2	L1	Réaliser une série de 5 éléments	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
	L2	Réaliser une série de 8 éléments	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).

PROGRAMME "CHAMPIONNAT DE FRANCE" NATIONALE 13-14 ANS			
Épreuves			**Modalités d'évaluation**
Qualification	ACROBATIE	2 passages de 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Les 2 passages peuvent être identiques. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Le meilleur score des deux passages est pris en compte pour la note finale de l'épreuve. • Bonus de 0,3 pt pour une réception "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.
	L1	Réaliser une série de 5 éléments	» Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
	L2	Réaliser une série de 8 éléments	
Finale	LIBRE	Réaliser une série de 8 éléments	» Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).

CATÉGORIE NATIONALE 15-16 ANS

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

» La compétition est composée de 2 séries libres + 1 épreuve d'acrobatie.

» Le total de points est obtenu par l'addition des 3 épreuves.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Les qualifications : la compétition est composée de 2 épreuves libres.

» La finale : la compétition est composée d'une unique épreuve libre.

» Les scores sont remis à 0 à l'issue des qualifications.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" NATIONALE 15-16 ANS

Épreuves		Modalités d'évaluation
L1	Réaliser une série de 5 éléments. Exigence de la série : au moins 2 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
L2	Réaliser une série de 8 éléments. Exigence de la série : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
ACROBATIE	2 passages de 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Les 2 passages peuvent être identiques. • La valeur de la difficulté est la valeur FFGym. • Le meilleur score des deux passages est pris en compte pour la note finale de l'épreuve. • Bonus de 0,3 pt pour une réception "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.

PROGRAMME "CHAMPIONNAT DE FRANCE" NATIONALE 15-16 ANS

Épreuves			Modalités d'évaluation
Qualification	L1	Réaliser une série de 5 éléments. Exigence de la série : au moins 2 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
	L2	Réaliser une série de 8 éléments. Exigence de la série : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
Finale	LIBRE	Réaliser une série de 8 éléments. Exigence de la série : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.

CATÉGORIE NATIONALE 17 ANS ET PLUS

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

» La compétition est composée de deux séries libres.

» Le total de points est obtenu par l'addition des deux séries.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Les qualifications : la compétition est composée de 2 épreuves libres.

» Les scores sont remis à 0 à l'issue des qualifications.

» la finale : la compétition est composée de 2 épreuves libres.

» À l'issue du premier passage, seuls les 4 premiers se qualifient pour le second passage et peuvent prétendre au podium. Les scores sont remis à zéro.

» Lorsque le nombre de finalistes est inférieur ou égal à 4, les deux phases de finale (F1 et F2) sont maintenues. Les scores obtenus en F1 sont conservés et additionnés aux scores de la F2 afin de déterminer le classement final.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" NATIONALE 17 ANS ET PLUS		
Épreuves		**Modalités d'évaluation**
L1	Réaliser une série de 8 éléments. Exigence de la série : réaliser au moins 3 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
L2		

PROGRAMME "CHAMPIONNAT DE FRANCE" NATIONALE 17 ANS ET PLUS			
Épreuves			**Modalités d'évaluation**
Qualification	L1	Réaliser une série de 8 éléments. Exigence de la série : réaliser au moins 3 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
	L2		
Finale	L1		• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante. • Les 8 premiers des qualifications participent à la finale et réalisent un premier passage. • A l'issue du premier passage, seuls les 4 meilleurs réalisent un second passage.
	L2		

ÉLITE

CIRCUIT COMPÉTITIF

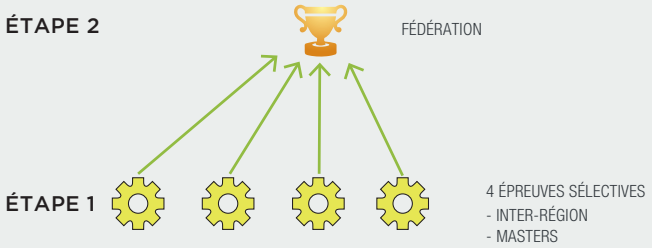

SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS 4 DES 5 INTER-RÉGIONS

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À
3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES

» Un club peut participer au maximum à 3 sélectives :

- 2 issues de son propre territoire ou des 2 territoires frontaliers prédéterminés
- 1 dans un autre territoire

CATÉGORIE ÉLITE 13-14 ANS

» Les gymnastes ayant 12 ans dans l'année civile, peuvent demander une dérogation à la DTNIe pour participer dans cette catégorie.

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

» La compétition est composée de 4 épreuves réparties en 2 blocs.
- Bloc 1 : Épreuve d'acrobatie + épreuve de vitesse
- Bloc 2 : Deux séries libres

» Le total de points est obtenu par l'addition des deux blocs.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Les qualifications : la compétition est composée d'une épreuve d'acrobatie et de 2 épreuves libres.

» Les scores sont remis à 0 à l'issue des qualifications.

» La finale : la compétition se déroule en deux épreuves distinctes : la finale 1 et la finale 2. Lors de chacune de ces épreuves, un passage libre est présenté.

» A l'issue de la finale 1, seuls les 4 meilleurs gymnastes accèdent à la finale 2 en accord avec le chapitre "Accès à la finale".

» Lorsque le nombre de finalistes est inférieur ou égal à 4, les deux phases de finale (F1 et F2) sont maintenues. Les scores obtenus en F1 sont conservés et additionnés aux scores de la F2 afin de déterminer le classement final.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" ÉLITE 13-14 ANS			
Épreuves			**Modalités d'évaluation**
BLOC 1	ACROBATIE	3 passages de 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Le score final de l'épreuve est constitué de la note des 2 meilleurs passages, qui doivent être différents. • La valeur de la difficulté est la valeur FIG. • Bonus de 0,3 pt pour "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre
	VITESSE	Parcourir 20 mètres le plus rapidement possible soit en série de flips, soit en série de tempos, soit en un mix des deux. Deux essais réalisés le meilleur temps compte pour le total de l'épreuve.	• La série débute obligatoirement par une rondade. • La distance est matérialisée par une ligne tracée pour le départ sur la piste, et la ligne de séparation piste / réception pour l'arrivée. • L'élan est de 8m, la ligne de départ sera matérialisée par une ligne tracée sur la piste d'élan. • La pose des mains (de la rondade) ne doit pas dépasser la ligne de départ. • C'est la pose des mains qui déclenche le chronomètre, et c'est le franchissement de la ligne de séparation piste / réception qui arrête le chronomètre. • Le franchissement, par un rebond, de la ligne de fin, est autorisé. • Un coefficient est appliqué en fonction du nombre de tempos réalisés : x1,0 : moins de 2 tempos. x0,9 : au moins 2 tempos. x0,8 : que des tempos • Le meilleur temps (après application du coefficient) sera pris en compte pour le total final de l'épreuve (cette note viendra en déduction des autres notes des autres épreuves). • Si un gymnaste ne va pas au bout de l'épreuve, ou s' il pose les mains après la ligne de départ, un temps de 10 secondes lui sera attribué.
BLOC 2	L1	Réaliser une série de 8 éléments. Exigence de la série : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante
	L2		

PROGRAMME "CHAMPIONNAT DE FRANCE" ÉLITE 13-14 ANS			
Épreuves			**Modalités d'évaluation**
Qualification	L1	Réaliser une série de 8 éléments. Exigence de la série : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante.
	L2		
	ACROBATIE	3 passages de 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Le score final de l'épreuve est constitué de la note des 2 meilleurs passages, qui doivent être différents. • La valeur de la difficulté est la valeur FIG. • Bonus de 0,3 pt pour "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.
Finale	FINALE 1	Réaliser une série de 8 éléments. Exigences des séries : au moins 3 saltos avec ou sans vrille	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Pénalisation 2,0 pts par les juges à la Difficulté pour chaque exigence manquante. • Les 8 premiers des qualifications participent à la finale et réalisent un premier passage. • A l'issue du premier passage, seuls les 4 meilleurs réalisent un second passage.
	FINALE 2		

CATÉGORIE ÉLITE 15-16 ANS

» Les gymnastes ayant 14 ans dans l'année civile, peuvent demander une dérogation à la DTNIe pour participer dans cette catégorie.

» Le règlement des CMGA s'applique pour cette catégorie.

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

» La compétition est composée de 2 séries libres et d'une épreuve d'acrobatie.

» Le total de points est obtenu par l'addition des deux séries et du score de l'épreuve d'acrobatie.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Les qualifications : la compétition est composée de 2 épreuves libres.

» Les scores sont remis à 0 à l'issue des qualifications.

» La finale : la compétition se déroule en deux épreuves distinctes : la finale 1 et la finale 2. Lors de chacune de ces épreuves, un passage libre est présenté.

» A l'issue de la finale 1, seuls les 4 meilleurs gymnastes accèdent à la finale 2 en accord avec le chapitre "Accès à la finale".

» Lorsque le nombre de finalistes est inférieur ou égal à 4, les deux phases de finale (F1 et F2) sont maintenues. Les scores obtenus en F1 sont conservés et additionnés aux scores de la F2 afin de déterminer le classement final.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" ÉLITE 15-16 ANS		
Épreuves		**Modalités d'évaluation**
Acrobatie	2 séries de 2 ou 3 éléments	• Seul le dernier élément est évalué en difficulté avec application des pénalités de réception. • Le score final de l'épreuve est constitué de la meilleure note des 2 passages. • La valeur de la difficulté est la valeur FIG. • Bonus de 0,3 pt pour "chute pile", bonus qui incombe au juge arbitre.
L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).
L2		

PROGRAMME "CHAMPIONNAT DE FRANCE" ÉLITE 15-16 ANS			
Épreuves			**Modalités d'évaluation**
Qualification	L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).
	L2		
Finale	L1		• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Les 8 premiers des qualifications participent à la finale et réalisent un premier passage. • A l'issue du premier passage, seuls les 4 meilleurs réalisent un second passage.
	L2		

CATÉGORIE ÉLITE SENIOR

» Les gymnastes ayant 16 ans dans l'année civile, peuvent demander une dérogation à la DTNle pour participer dans cette catégorie.

PROGRAMME

LES COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

» La compétition est composée de 2 séries libres.

» Le total de points est obtenu par l'addition des deux séries.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Les qualifications : la compétition est composée de 2 épreuves libres.

» Les scores sont remis à 0 à l'issue des qualifications..

» La finale : la compétition se déroule en deux épreuves distinctes : la finale 1 et la finale 2. Lors de chacune de ces épreuves, un passage libre est présenté.

» A l'issue de la finale 1, seuls les 4 meilleurs gymnastes accèdent à la finale 2 en accord avec le chapitre "Accès à la finale.

» Lorsque le nombre de finalistes est inférieur ou égal à 4, les deux phases de finale (F1 et F2) sont maintenues. Les scores obtenus en F1 sont conservés et additionnés aux scores de la F2 afin de déterminer le classement final.

PROGRAMME "SÉLECTIVES" ÉLITE SENIOR		
Épreuves		**Modalités d'évaluation**
L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).
L2		

PROGRAMME "CHAMPIONNAT DE FRANCE" ÉLITE SENIOR			
Épreuves			**Modalités d'évaluation**
Qualification	L1	Réaliser une série de 8 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).
	L2		
Finale	L1		• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG). • Les 8 premiers des qualifications participent à la finale et réalisent un premier passage. • A l'issue du premier passage, seuls les 4 meilleurs réalisent un second passage.
	L2		

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

ACCESSIBILITÉ AU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2027

» Cette compétition a lieu tous les ans en début de saison sportive (au cours du dernier trimestre de l'année).

MODALITÉS DE QUALIFICATION DES CLUBS

» N1 : les 3 clubs du podium N1 de la saison précédente sont sélectionnés d'office + les 5 meilleures équipes du classement vertical des clubs.

» N2 : les 8 équipes suivantes du classement vertical des clubs.

» Réalisation du classement vertical : ce classement est réalisé par addition des 3 meilleurs totaux de qualifications des gymnastes selon les dispositions spécifiques suivantes :

- Les notes des gymnastes inscrits en Nationale 9-10 ne sont pas prises en compte,
- Nationale 11-12 : prise en compte du score du bloc 2 minoré de 3 points (1 point pour rééquilibrer le 5 éléments, 2 points pour rééquilibrer les bonus de difficulté),
- Nationale 13-14 : prise en compte du score du bloc 2 minoré de 3 points (1 point pour rééquilibrer le 5 éléments, 2 points pour rééquilibrer les bonus de difficulté),
- Nationale 15-16 : prise en compte du score du L1 + L2 minoré de 3 points (1 point pour rééquilibrer le 5 éléments, 2 points pour rééquilibrer les bonus de difficulté),
- Autres catégories : prise en compte du score sans minorations.

» Le classement vertical est réalisé à partir des scores obtenus sur l'ensemble des sélectives inter-régionales et lors des ½ finales du Championnat de France.

» En cas d'égalité, le rang est déterminé selon l'ordre des critères suivants :

- nombre total de gymnastes sélectionnés au Championnat de France (Élite, Nationale),
- nombre de gymnastes sélectionnés au Championnat de France Élite,
- nombre de gymnastes sélectionnés au Championnat de France Nationale,
- nombre de gymnastes engagés sur les compétitions sélectives au Championnat de France (Élite, Nationale),

» N3 : 8 équipes (mixité possible) participent à la N3, parmi lesquelles :

- Les 4 premiers clubs de la catégorie Fédérale A du Festigym
- Les 4 autres clubs sont qualifiés selon les modalités suivantes :
  - Un classement vertical mixte est établi par addition des scores des 3 meilleurs gymnastes du club à l'issue des sélectives inter-régionales et des ½ finales du Championnat de France (hommes et femmes, toutes catégories confondues)
  - Les clubs déjà représentés en N1 ou N2 ne sont pas intégrés à ce classement

» Un club qui a une équipe sélectionnée en Nationale 1 peut présenter une équipe en Nationale 2 si elle est sélectionnée.

» Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par niveau masculin et une seule équipe par niveau féminin.

» Pour chaque niveau, une liste complémentaire est constituée en accord avec la limite fixée à une équipe par club dans chaque catégorie. Elle est composée de 2 clubs pour la Nationale 1 et de 4 clubs pour la Nationale 2. Seuls les clubs dont les totaux prennent en compte les notes de 2 gymnastes minimum peuvent figurer sur ces listes complémentaires.

» En Nationale 3, les équipes réserves sont toutes issues du classement de la catégorie Fédérale A du Festigym. Ces équipes doivent être classées entre la 5ème et 10ème place.

» En cas de forfait d'une ou de plusieurs équipes dans un niveau, les équipes de la liste complémentaire se verront proposer la possibilité d'intégrer la compétition. Dans l'éventualité où les clubs figurant sur cette liste ne souhaitent pas accéder au niveau supérieur, ils doivent en faire la demande à marion.limbach-tarin@ffgym.fr avant la date de forclusion des engagements de la compétition.

» Si un club a une équipe sélectionnée dans chacun des niveaux du même sexe et qu'il ne souhaite engager qu'une seule équipe, obligation lui est faite de concourir dans le niveau le plus élevé.

» Si un gymnaste est absent le jour du CDFE ou des compétitions de sélection, en raison d'une convocation officielle de la FFGym à une manifestation internationale, le score obtenu lors des épreuves qualificatives de ladite compétition internationale, sera pris en compte, selon les modalités suivantes :

- Qualif CDFE : L1+L2
- Finale CDFE : meilleur score sur une série

» Dans le cas où les programmes des compétitions ne seraient pas compatibles, les scores obtenus lors du CDF précédent seront intégrés au score de l'équipe.

» Si aucun de ces points n'est applicable, la CNS statuera sur les modalités à mettre en œuvre.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

» Les demandes de dérogations devront être formulées auprès de la CNS, 10 jours avant la date de la compétition concernée à derogation@ffgym.fr (avec copie cnstr_tu@ffgym.fr).

CAS PARTICULIER POUR LES CLUBS D'OUTRE-MER

» Qualification à partir de leurs propres compétitions sélectives et des qualifications du Championnat de France. Les résultats devront être gérés à partir du logiciel ScoreGym.

» À l'issue de ces compétitions, un envoi des vidéos de la compétition aux membres de la CNS doit être effectué à l'adresse cnstr_tu@ffgym.fr.

ADAPTATION RÉGLEMENTAIRE EN CAS DE NOMBRE D'ÉQUIPES INSUFFISANT

» A l'issue des engagements pour les CDFE, si le nombre d'équipes engagées en N1 et N2 est :

- compris entre 12 et 15 : la N1 sera composée de 7 équipes et la N2 sera composée du reste des équipes.
- compris entre 9 et 11 : la N1 sera composée de 5 équipes , la N2 sera composée du reste des équipes.
- inférieur à 9 équipes : la N1 sera composée de 8 équipes et la catégorie N2 ne sera pas organisée.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2026

COMPOSITION DES ÉQUIPES

» Les clubs engagent 5 gymnastes (3 au minimum) en N1 et 4 gymnastes (3 au minimum) en N2 et N3, par équipe sélectionnée.

» La composition de l'équipe doit être communiquée au moment des engagements. Elle peut être modifiée jusqu'à 5 jours avant la compétition.

» Après cette date, seules les modifications pour raisons médicales et sur justificatif sont acceptées, tant que la compétition n'est pas commencée.

TENUE DES ÉQUIPES

» La réglementation individuelle sur les tenues est appliquée.

» Les gymnastes d'une même équipe doivent porter des tenues identiques.

» Pour les équipes N3 mixtes, la couleur dominante de la tenue des filles et des garçons doit être similaire.

PRÉSENTATION DU JUGE

» Les clubs doivent engager 1 ou 2 juges pour l'ensemble de la compétition.

PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

» Cette compétition par équipes comporte une épreuve qualificative et une épreuve finale.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

PROGRAMME "QUALIFICATIONS" NATIONALE 1		
Épreuves		**Modalités d'évaluation**
L1	Réaliser une série de 8 éléments. 4 gymnastes présentent un Libre 1 (3 minimum) 4 gymnastes présentent un Libre 2 (3 minimum)	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).
L2		

PROGRAMME "FINALES" NATIONALE 1		
Épreuves		**Modalités d'évaluation**
L1	Réaliser une série de 8 éléments. 4 gymnastes (3 minimum) présentent un exercice final	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FIG).

PROGRAMME "QUALIFICATIONS" NATIONALE 2		
Épreuves		**Modalités d'évaluation**
L1	Réaliser une série de 5 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
L2		

PROGRAMME "FINALES" NATIONALE 2		
Épreuves		**Modalités d'évaluation**
L1	Réaliser une série de 5 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).

PROGRAMME "QUALIFICATIONS" NATIONALE 3		
Épreuves		**Modalités d'évaluation**
L1	Réaliser une série de 5 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).
L2		

PROGRAMME "FINALES" NATIONALE 3		
Épreuves		**Modalités d'évaluation**
L1	Réaliser une série de 5 éléments.	• Cette épreuve est évaluée en exécution et en difficulté (valeur FFGym).

CALCUL DU SCORE DE L'ÉQUIPE

» Les 3 meilleurs totaux de chacune des séries sont additionnés pour donner le score total du club lors de chaque épreuve.

ORDRE DE PASSAGE

» Lors des épreuves qualificatives, l'ordre de passage des compétiteurs au sein de l'équipe est défini par l'entraîneur lors de l'engagement de celle-ci.

» Lors des épreuves finales, l'ordre de passage des équipes est déterminé par ordre inverse du classement des qualifications. L'ordre de passage au sein d'une équipe reste inchangé en finale pour la Nationale 2 et la Nationale 3.

ACCÈS A LA FINALE

» À l'issue de l'épreuve qualificative, un classement est établi dans chaque catégorie.

» Les 5 meilleures équipes de chaque catégorie sont qualifiées pour l'épreuve finale. En cas d'ex æquo, application du Code FIG en vigueur.

» Les scores sont remis à zéro à l'issue des qualifications.

» GYMNASTES AUTORISÉS À CONCOURIR

» **En Nationale 1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (10 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante.**.

GYMNASTES FORMÉS LOCALEMENT

» En Nationale 1, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement trois gymnastes formés localement (GFL). On entend par « faire concourir » la réalisation effective d'un mouvement, une simple présentation au jury n'étant pas acceptée.

» Le Gymnaste Formé Localement est le gymnaste qui :

1. a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
2. <u>et</u> qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

** L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.*

4. Règlementation générale

p71 GÉNÉRALITÉS

p72 MÉDICAL

p73 DOPAGE

p75 PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

p78 GESTION INFORMATIQUE

p79 AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

p80 GYMNASTES

p81 ENTRAÎNEURS

p82 JUGES

p83 MATÉRIEL

GÉNÉRALITÉS

- **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.**
- **Cette règlementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions règlementaires.**
- **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, inter-région.**

LICENCES

- Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

CLASSEMENT DES CLUBS

- Un classement des clubs sera établi en 2026-2027 sur la base des chiffres de la saison 2025-2026.
- Il sera établi un classement global et un classement disciplinaire.
- Des précisions complémentaires seront mises en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

PUBLICITÉ

- Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs. Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
  - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
  - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- Gymnastes : tenue de compétition.
  - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
  - Toute publicité dans le dos est interdite.
- Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFGym présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.

RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU	OBLIGATIONS ET PROCÉDURES
OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL	Pour les mineurs » Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. Pour les majeurs » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. » Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
PERFORMANCE + En TR individuel, ÉLITE 10 ans, 11 ans et 12 ans / En TR synchronisé, ÉLITE 11-12 ans	» Pour les licenciés mineurs et majeurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi qu'en EL 10 ans, EL 11 ans et EL 12 ans individuel et EL 11-12 ans synchronisé en TR, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.
ÉLITE Hors catégories mentionnées ci-dessus	» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. Pour les gymnastes engagés en EL 10 ans, EL 11 ans et EL 12 ans individuel et EL 11-12 ans synchronisé en TR, se référer à ce qui est indiqué ci-dessus. » Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours). » Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr. » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins. » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite. » En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale. » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir. » PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÈGLEMEMENTAIRE (SMR) : • Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des examens du SMR. » PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES : • Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ; • Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite). » COMPÉTITIONS TR-TU AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE : • Compétitions sélectives et Championnat de France de la filière Elite individuelle (sauf pour les catégories EL 10 ans, EL 11 ans et EL 12 ans individuel et EL 11-12 ans synchronisé en TR).

LE DOPAGE

CHAMP D'APPLICATION

» Tout licencié est soumis à la réglementation antidopage comportant pour le gymnaste la possibilité de contrôles. Tous les gymnastes, quels que soient leur niveau, peuvent être soumis à un contrôle. Ces contrôles sont effectués à l'initiative de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, de la F.I.G ou de toute autre organisation antidopage.

SANCTIONS

» En cas de contrôle positif ou de refus de se soumettre à un contrôle, le gymnaste et son équipe pourront être sanctionnés par l'A.F.L.D*.

» Toute autre personne (entraineurs, directeurs sportifs, dirigeants...) qui aurait contribué à la violation des règles antidopage sera susceptible d'avoir commis elle-même une violation des règles antidopage et donc passible de sanctions.

» Les sanctions peuvent comporter : Une interdiction de pratiquer d'encadrer ou de participer à tous les évènements sportifs sur une durée donnée et une amende pouvant aller jusque 150 000euros https://www.afld.fr/la-lutte-anti-dopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa

CONTRÔLES

» Des contrôles par voie urinaire sous contrôle visuel de la personne préleveuse de l'AFLD ou par voie ou sanguine peuvent se dérouler. Les prélèvements sont réalisés par des agents de contrôle du dopage indépendants. Les analyses sont réalisées par un laboratoire accrédité par l'Agence mondiale anti-dopage.

» De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

» En cas de contrôle sur un(e) mineur(e) les parents/représentants légaux ou toute autre personne de leur choix, peuvent accompagner le/la gymnaste tout au long de la procédure de contrôle.

» *L'Agence française de Lutte contre le Dopage prévoit une liste d'infractions et de sanctions encadrées qu'il est possible de consulter aux adresses suivantes : infractions et sanctions.

RÈGLEMENTATION SUR LE DOPAGE À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification du gymnaste » retrait des résultats et récompenses précédemment acquis par le ou la gymnaste » les sanctions ci-dessus sont Indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification du gymnaste concerné » retrait des notes du gymnaste concerné sur le total de points de l'équipe et pénalité de -5pts sur le total de l'équipe » si au moins 2 gymnastes d'une même équipe ont commis un manquement, disqualification de l'équipe » les sanctions ci-dessus sont indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

COMPÉTITIONS ENSEMBLES et DISCIPLINES A FORMATIONS / UNITÉS

Sont visés les ensembles GR, les duos, trios et groupes en aérobic, les unités duo, trio et quatuor en gymnastique artistique acrobatique et le trampoline synchronisé

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification de l'ensemble / de la formation / de l'unité dès lors qu'un gymnaste a commis un manquement » La sanction ci-dessus est indépendante des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

LIENS UTILES

https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa

https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/controles-et-investigations/le-deroulement-dun-controle/

https://medicaments.afld.fr/

https://www.afld.fr/outil/

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

ACCÈS À LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT ET AU PLATEAU DE COMPÉTITION

» Seuls les gymnastes, entraîneurs, juges et officiels accrédités de la compétition, licenciés à la Fédération, peuvent accéder à la salle d'échauffement et au plateau de compétition.

» Le directeur de la compétition a toute autorité pour faire respecter cette règle.

PALMARÈS DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

» Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.

» Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.

» De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.

» Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

CAS D'EX ÆQUO

» En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.

» En cas d'ex aequo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au Championnat de France), les gymnastes / équipes / ensembles / formations ex aequo sont tous qualifiés.

» En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, les ex aequo sont départagés selon le Code FIG.

DÉROGATIONS

» Toute demande de dérogation prévue par la règlementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse derogation@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

» Les dérogations de territoire (pour les gymnastes qui ne vivent pas dans la région du club dans lequel ils sont licenciés) doivent être demandées à cnstr_tu@ffgym.fr avant le 15 janvier, sans quoi elles ne sont pas étudiées.

» Les gymnastes des Pôles sont autorisés, sans demande de dérogation préalable, à participer aux compétitions sélectives organisées sur le territoire de leur club ou à celles du territoire du Pôle. En revanche, s'ils souhaitent participer à une sélective sur un autre territoire, ils doivent envoyer une demande de dérogation avant le 15 janvier.

CONTRÔLE DES LICENCES

» Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.

» Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

» Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

» Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

» Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.

» Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :

- forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
- forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) ;
- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 68)..

DOSSIER DE COMPÉTITION

» Quel que soit le niveau de compétition, il est de la responsabilité des clubs de se procurer le dossier technique et le dossier club des compétitions :

- Pour les compétitions régionales, et les sélectives inter-régionales, se renseigner auprès de la structure concernée.
- Pour les compétitions nationales (Masters, CDF TRI et TRS, CDF par équipes), le dossier de compétition est disponible à partir du mini site de la compétition 8 semaines avant l'événement.

GESTION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES ET INTER-RÉGIONALES 1, 2, 3 ET 4

» Le responsable TR/TU de la région d'accueil est chargé de la gestion de ces compétitions (dossier club, dossier technique, élaboration du programme, contrôle des installations, mise à disposition des informations pour tous les territoires concernés...).

» **Rappel** : pour les sélectives inter-régionales TR-TU, le responsable technique de la région d'accueil organise la compétition en relation avec le responsable national des compétitions.

ORDRES DE PASSAGE

» Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

» En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :

1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
   - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
   - le palmarès est actualisé ;
   - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

» Pour toutes les catégories, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition. Si cela se justifie, le juge arbitre corrige la note.

ÉCHAUFFEMENT

- L'échauffement s'effectue en salle annexe ou en salle de compétition, selon le planning réalisé par le gestionnaire de compétition.

JUGEMENT

» Tous les clubs doivent engager un ou plusieurs juges licenciés pour toute la durée de la compétition

» Le club doit respecter le nombre de juges prévus au tableau récapitulatif pour la durée totale de la compétition.

» Une compétition individuelle qui se déroule sur deux jours est considérée comme une seule et même compétition.

» Le club fournit la liste de ses juges, en même temps que ses engagements.

» Lors des Championnats de France, un club ayant un ou deux gymnastes(s) participant (TRI, TRS ou TU) peut demander une dérogation pour ne pas présenter de juge. La demande doit parvenir par courriel au responsable national des juges au plus tard à la date de forclusion des engagements à cnstr_tu@ffgym.fr.

» Dans le cas du prêt d'un juge ou pour le remplacement d'un juge engagé (par un juge d'un niveau au moins égal), il faut informer par mail au plus tard 5 jours avant la date de la compétition :

- Pour les compétitions nationales : marion.limbach-tarin@ffgym.fr.
- Pour les autres compétitions : le Responsable des juges de la compétition

» Une tolérance concernant la présence de juge(s) s'applique aux nouveaux clubs qui n'ont pas eu la possibilité de présenter un candidat à un examen de juges. Délai maximum de 2 saisons de participation dans la discipline considérée (toute saison commencée est comptée comme une saison sportive entière).

» Les réunions de juges sont obligatoires.

» **Rappel** : tous les juges souhaitant officier doivent obligatoirement être recyclés.

» Un juge ne peut être engagé dans plusieurs disciplines pour la même compétition (sauf TRI et TRS).

» Un juge ne peut être engagé que pour un seul club au cours d'une compétition

» Quand un juge est convoqué par la fédération, son club n'est pas tenu de fournir un autre juge

» Lors des compétitions nationales, le Jury d'Appel est composé du :

- Directeur du Haut Niveau ou son représentant
- Représentant Technique Fédéral
- Responsable National des Juges
- Juge Arbitre
- Juge n° 7

ACCRÉDITATIONS

Nombre de gymnastes par discipline (TR TU)	Badges entraîneurs par discipline
1	1
2 à 8	2
9 à 14	3
15 et +	4

» 1 badge dirigeant par club.

» La présence des entraîneurs et des pareurs de club sur le plateau de compétition est liée à la présence de compétiteurs dans la série en cours.

e-COMPÉTITION

» Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions.

GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

» Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.

» Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.

» Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

» Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;

» Pour les finales nationales :

- La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
- Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
- La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
- La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

» **MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES**

» 1ère possibilité : **par e-paiement réalisé dans EngaGym. Il est souhaité de privilégier ce mode de règlement.**

» 2ème possibilité : **par virement bancaire** via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.

- Coordonnées bancaires fédérales :
  Banque 10278 Guichet 06076
  Numéro de compte : 00020478104
  Clé : 64
  IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
  BIC : CMCIFR2A
  Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST
  53 BOULEVARD DE MAGENTA
  75010 PARIS

ENGAGEMENT DES JUGES

» Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

» Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.

» De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.

» Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.

» Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

» Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.

» Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période. Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.

» Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

» L'utilisation de FFGym Live est obligatoire pour les compétitions à partir du niveau régional. Le résultat sera affiché sous réserve de validation par le responsable du jury.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS TRAMPOLINE-TUMBLING

» Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.

» En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG ...).

» **Un double des résultats sous format.PDF doit être transmis à:** marion.limbach-tarin@ffgym.fr pour le TR et le TU.

AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral. Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions règlementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition » Collabore avec le gestionnaire de compétition pour réaliser l'organigramme des juges	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Établit l'ordre de passage des compétiteurs » Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations règlementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical…) » Gère les ajustements règlementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble…)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions règlementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la règlementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline…)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la règlementation par les juges (tenue, discipline…)	» Prend les décisions règlementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe…)

» Dans les pages traitant de la règlementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :

GC	DC	RJ	DF
Gestionnaire de Compétition	Directeur de la Compétition	Responsable des Juges	Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.

Par ailleurs, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent exclure du plateau de compétition un entraîneur qui, par son comportement, mettrait en péril l'intégrité physique et/ou psychologique des pratiquants.

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TR-TU.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département, 3 points en région, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification de l'équipe / du synchro / du gymnaste et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 72)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation » remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» retard motivé à l'arrivée DC	» à disposition du directeur de compétition DC
		» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
REMPLAÇANT(E)	» pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres.	» présence d'un gymnaste non autorisé DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ
TENUE	» application du Code FIG » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo et de drapeau)	» tenue non réglementaire RJ » Longueur du short (maxi entre-jambes 10 cm) RJ	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : disqualification RJ
		» sous-vêtement visible RJ	» pénalité 0,2 point sur le total du passage, pour chaque passage où la violation est constatée RJ
	» rappel : le port de bijoux est interdit » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» port de bijoux DC	» application du point 6.4 du Code FIG RJ » 0,2 pts de pénalité pour les infractions mineures DF » Disqualification pour les infractions majeures DC
PALMARÉS	» équipe, synchro ou individuel : tenue de compétition ou survêtement complet du club (haut et bas)	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 73 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TR-TU.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo » fausse présentation DC	» amende 50 euros » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés DC » attitude incorrecte RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste RJ » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition » forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge	» forfait non signalé DC	» amende : • Équipe : 200 euros DF • Individuel / Synchro : 30 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge RJ
	» respecter la composition de l'équipe	» infraction DC	» équipe disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition DF
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS ET PAREURS	» le port de bijoux amples ou volumineux est interdit en parade (grandes boucles d'oreilles, bracelets amples, colliers, etc…) » survêtement, tee shirt, polo, pantalon de survêtement, short ou leggings sans motif, chaussure de sport sont autorisés » les tenues représentant une nation ne sont pas autorisées » un juge en tenue peut être autorisé en parade, après accord du JA » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue non réglementaire DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe / du synchro / du gymnaste RJ
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	*Individuel* » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club » TR : 4 pareurs au maximum en survêtement	» non-respect DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes, du même club, concourant dans la même série ou du synchro ou de l'équipe RJ » l'entraîneur ou le pareur supplémentaire est exclu DF
	Équipe » 2 entraîneurs autorisés pendant toute la compétition	» non-respect DC	
PUBLICITÉ	» voir page 73 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TR-TU.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo)	» absence de licence ou licence sans photo	» amende 50 euros DF » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT DES JUGES	» Engagement nominatif via EngaGym	» Juge non engagé pour la date limite	» Juge non identifié dans ScoreGym » Carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe / le synchro / l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF » pour les finales nationales, amende de 305 euros par équipe et par jour de compétition pour les synchros et individuels, sinon l'équipe / le synchro / l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» utiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge	» non-respect DC	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : exclusion du jury DC
TENUE POUR LES JUGES	» règlementation code de pointage » les tenues de couleur noire sont autorisées » tenue alternative autorisée (cf paragraphe dédié) » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
PUBLICITÉ	» voir page 73 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.

TENUES ALTERNATIVES AUTORISÉES POUR LES JUGES

- Avec l'accord du responsable nationale des juges
- Polo fédéral ou haut blanc uni couvrant les épaules et le ventre (polo, chemise, chemisier, tee-shirt) avec pour seul motif toléré le logo fédéral et/ou le logo discret de la marque du vêtement ;
- Pantalon ou jupe, de couleur noire ou sombre (hors survêtement). Le bermuda est toléré en cas de fortes chaleurs.
- Chaussures (« claquettes » interdites)
- Champ d'application :
  - Juges de tous les niveaux
  - Toutes les compétitions hors Championnats de France

MATÉRIEL

- Les exigences détaillées quant au matériel requis pour l'organisation des compétitions du niveau départemental au niveau national sont précisées dans la lettre FFGym TR-TU de la saison en cours.
- La règle générale est de se conformer aux spécifications des normes des appareils édictées par la FIG, au niveau des mesures et propriétés fonctionnelles des agrès.
- Des adaptations fédérales sont mises en place pour certaines filières compétitives, il convient donc de les prendre en compte.
- Le matériel gonflable est autorisé, avec l'utilisation :
  - de pistes gonflables en Tumbling pour certaines filières compétitives ;
  - de pourtours gonflables placés autour des trampolines en tant que tapis de sécurité.

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR